

## OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## PRODUIT

### **THEAM Quant Dynamic Volatility Carry, Part M (FR0014003RZ9)**

**Initiateur :** BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM »)

**Site Internet :** <https://www.bnpparibas-am.com>

**Numéro de téléphone :** appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés :** 01/03/2024

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

### Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) soumis aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

### Durée

Ce Produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

BNPP AM a le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

### Objectifs

**Objectif de gestion :** L'objectif de gestion du FCP est d'offrir aux porteurs de parts, sur une durée d'investissement recommandée de 5 ans, une exposition longue et dynamique à l'évolution de la volatilité des marchés des actions nord-américaines tout en cherchant à financer tout ou partie du coût de mise en place de cette exposition via une stratégie systématique de vente d'options. Cette dernière a pour objectif également, dans certaines conditions, de générer des revenus complémentaires et est particulièrement appropriée en cas de marchés stables, haussiers ou modérément baissiers de ces marchés. A l'inverse, la stratégie d'options peut générer des pertes lors de phases de baisses importantes et soudaines.

#### **Caractéristiques essentielles du FCP :**

En vue de réaliser son objectif d'investissement, le FCP met en œuvre une stratégie systématique dynamique (la Stratégie) combinant deux piliers de performance :

(a) Une exposition synthétique longue et optimisée à des contrats à terme ayant pour sous-jacent l'indice VIX (code Bloomberg : VIX Index). Le VIX est une mesure des anticipations de la volatilité des actions nord-américaines composant l'indice S&P 500 (code Bloomberg : SPX Index). Cette optimisation cherche à :

i. réduire le coût de portage qui correspond au coût nécessaire pour maintenir une position. En effet, la volatilité a tendance à augmenter quand les marchés actions baissent. Le coût de portage peut ainsi se comparer à une prime d'assurance que l'allocation dynamique des contrats à termes sur indice VIX cherche à minimiser

ii. être réactif aux mouvements de marché via la duration court terme (un mois) de l'exposition sous-jacente à l'indice VIX.

Cette exposition est donc particulièrement adaptée pour générer une performance dans des marchés baissiers et a pour objectif d'en soulager son coût, notamment dans les autres conditions de marché moins propices telles que haussières, stables, ou seulement modérément baissières.

(b) Une exposition courte à des options de vente de maturité court terme en-dehors de la monnaie sur l'indice S&P 500. Cette stratégie d'options permet au FCP de financer tout ou partie du coût de la stratégie longue aux contrats à terme sur VIX mentionnée ci-avant, et a de plus pour objectif de générer des revenus supplémentaires. Cette stratégie est particulièrement appropriée dans les marchés haussiers, stables sans direction mais peut générer des pertes lors de phases de baisse importantes et soudaines.

Afin de réaliser son objectif de gestion, le FCP conclut notamment un contrat d'échange de flux financiers de gré à gré lui permettant de bénéficier d'une exposition synthétique à la performance de la Stratégie.

Détail des actifs traités : Le FCP investira principalement dans des titres financiers (actions internationales, obligations), des dépôts, des OPCVM et des contrats financiers (swaps). Le FCP pourra échanger le rendement de ces titres financiers contre un taux monétaire à travers la conclusion de contrats d'échange de flux financiers. Ainsi, le FCP peut être exposé à un rendement monétaire auquel s'ajoute la performance de la Stratégie.

La proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats financiers (swaps) pourra atteindre 220% de l'actif net.

La stratégie du FCP est considérée comme active. Le FCP n'a pas d'indicateur de référence à des fins de comparaison de performance.

#### **Autres informations :**

- Durée d'investissement recommandée: 5 ans au minimum.

- Affectation des sommes distribuables : capitalisation.

- Périodicité de calcul de la valeur liquidative et fréquence des ordres de rachat : quotidienne. La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext Paris S.A.) et des jours de non publication de l'indice S&P 500 (Code Bloomberg SPX Index) (selon le calendrier officiel diffusé par Standard and Poor's). Si le jour d'établissement de la valeur liquidative est férié, la valeur liquidative sera établie le jour ouvré suivant.

- Conditions de souscription et de rachat : Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées par le dépositaire BNP Paribas, - 9 rue du Débarcadère 93500 Pantin - du lundi au vendredi à 12 heures, et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour et réglées ou livrées dans les 5 jours ouvrés suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

### Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs qui ont quelque expertise financière et/ou quelque connaissance pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 5 années. Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

### Informations pratiques

■ Dépositaire : BNP PARIBAS



■ De plus amples informations sur le Produit, y compris le dernier prospectus, document d'informations clés, les valeurs nettes d'inventaire, les derniers prix publiés des actions, le rapport annuel, la description de l'investissement, peuvent être obtenues gratuitement auprès de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, France.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

### Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 5 années.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts.

**Attention au risque de change.** Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

■ Risque de contrepartie : ce risque est associé à la capacité d'une contrepartie à une transaction financière de gré à gré d'honorer ses engagements comme le paiement, la livraison et le remboursement.

■ Risque de liquidité : ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.

■ Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme : ces instruments peuvent impliquer une série de risques pouvant impacter la valeur liquidative.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10.000 USD

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 5 ans

#### Scénarios

<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	8.420,86 USD
	Rendement annuel moyen	-15,79%
<b>Défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	8.623,31 USD
	Rendement annuel moyen	-13,77%
<b>Intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	10.318,19 USD
	Rendement annuel moyen	3,18%
<b>Favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	14.831,15 USD
	Rendement annuel moyen	48,31%

Les scénarios ci-après se sont produits pour un investissement en utilisant un indice de référence approprié.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2018 et 2023.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2024.

## QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de BNPP AM.

En cas de défaillance de BNPP AM, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :



- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 USD sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
<b>Coûts totaux</b>	159 USD	1.232,7 USD
<b>Incidence des coûts annuels (*)</b>	1,59%	1,72% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,20% avant déduction des coûts et de 8,48% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

### Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
<b>Coûts d'entrée</b>	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce Produit.	0 USD
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 USD
<b>Coûts récurrents prélevés chaque année</b>		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b>	0,27% de la valeur de votre investissement par an. Le montant est basé sur les coûts passés calculés au 31/12/2023.	27 USD
<b>Coûts de transaction</b>	1,32% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	132 USD
<b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 USD

En cas de conversion, aucune commission ne sera imputée.

### COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

#### Période de détention recommandée : 5 ans.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur une base quotidienne (les jours ouvrés bancaires) et l'ordre de rachat sera exécuté selon le calendrier décrit dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit et sur le profil de risque.

### COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM via son site [www.bnpparibas-am.fr](http://www.bnpparibas-am.fr) (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à [amfr.reclamations@bnpparibas.com](mailto:amfr.reclamations@bnpparibas.com).

### AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous : (1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.fr> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain par an sur une période de 2 ans maximum en fonction de la durée d'existence de votre Produit.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> /rubrique : Le Médiateur.



## OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## PRODUIT

### **THEAM Quant Dynamic Volatility Carry, Part M - EUR H (FR0014005CH4)**

**Initiateur :** BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM »)

**Site Internet :** <https://www.bnpparibas-am.com>

**Numéro de téléphone :** appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés :** 01/03/2024

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

### Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) soumis aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

### Durée

Ce Produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

BNPP AM a le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

### Objectifs

**Objectif de gestion :** L'objectif de gestion du FCP est d'offrir aux porteurs de parts, sur une durée d'investissement recommandée de 5 ans, une exposition longue et dynamique à l'évolution de la volatilité des marchés des actions nord-américaines tout en cherchant à financer tout ou partie du coût de mise en place de cette exposition via une stratégie systématique de vente d'options. Cette dernière a pour objectif également, dans certaines conditions, de générer des revenus complémentaires et est particulièrement appropriée en cas de marchés stables, haussiers ou modérément baissiers de ces marchés. A l'inverse, la stratégie d'options peut générer des pertes lors de phases de baisses importantes et soudaines.

#### **Caractéristiques essentielles du FCP :**

En vue de réaliser son objectif d'investissement, le FCP met en œuvre une stratégie systématique dynamique (la Stratégie) combinant deux piliers de performance :

(a) Une exposition synthétique longue et optimisée à des contrats à terme ayant pour sous-jacent l'indice VIX (code Bloomberg : VIX Index). Le VIX est une mesure des anticipations de la volatilité des actions nord-américaines composant l'indice S&P 500 (code Bloomberg : SPX Index). Cette optimisation cherche à :

i. réduire le coût de portage qui correspond au coût nécessaire pour maintenir une position. En effet, la volatilité a tendance à augmenter quand les marchés actions baissent. Le coût de portage peut ainsi se comparer à une prime d'assurance que l'allocation dynamique des contrats à termes sur indice VIX cherche à minimiser

ii. être réactif aux mouvements de marché via la duration court terme (un mois) de l'exposition sous-jacente à l'indice VIX.

Cette exposition est donc particulièrement adaptée pour générer une performance dans des marchés baissiers et a pour objectif d'en soulager son coût, notamment dans les autres conditions de marché moins propices telles que haussières, stables, ou seulement modérément baissières.

(b) Une exposition courte à des options de vente de maturité court terme en-dehors de la monnaie sur l'indice S&P 500. Cette stratégie d'options permet au FCP de financer tout ou partie du coût de la stratégie longue aux contrats à terme sur VIX mentionnée ci-avant, et a de plus pour objectif de générer des revenus supplémentaires. Cette stratégie est particulièrement appropriée dans les marchés haussiers, stables sans direction mais peut générer des pertes lors de phases de baisse importantes et soudaines.

Afin de réaliser son objectif de gestion, le FCP conclut notamment un contrat d'échange de flux financiers de gré à gré lui permettant de bénéficier d'une exposition synthétique à la performance de la Stratégie.

Détail des actifs traités : Le FCP investira principalement dans des titres financiers (actions internationales, obligations), des dépôts, des OPCVM et des contrats financiers (swaps). Le FCP pourra échanger le rendement de ces titres financiers contre un taux monétaire à travers la conclusion de contrats d'échange de flux financiers. Ainsi, le FCP peut être exposé à un rendement monétaire auquel s'ajoute la performance de la Stratégie.

La proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats financiers (swaps) pourra atteindre 220% de l'actif net.

La stratégie du FCP est considérée comme active. Le FCP n'a pas d'indicateur de référence à des fins de comparaison de performance.

#### **Autres informations :**

- Durée d'investissement recommandée: 5 ans au minimum.

- Affectation des sommes distribuables : capitalisation.

- Périodicité de calcul de la valeur liquidative et fréquence des ordres de rachat : quotidienne. La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext Paris S.A.) et des jours de non publication de l'indice S&P 500 (Code Bloomberg SPX Index) (selon le calendrier officiel diffusé par Standard and Poor's). Si le jour d'établissement de la valeur liquidative est férié, la valeur liquidative sera établie le jour ouvré suivant.

- Conditions de souscription et de rachat : Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées par le dépositaire BNP Paribas, - 9 rue du Débarcadère 93500 Pantin - du lundi au vendredi à 12 heures, et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour et réglées ou livrées dans les 5 jours ouvrés suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

### Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs qui ont quelque expertise financière et/ou quelque connaissance pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 5 années. Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

### Informations pratiques

■ Dépositaire : BNP PARIBAS



■ De plus amples informations sur le Produit, y compris le dernier prospectus, document d'informations clés, les valeurs nettes d'inventaire, les derniers prix publiés des actions, le rapport annuel, la description de l'investissement, peuvent être obtenues gratuitement auprès de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, France.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

### Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 5 années.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts.

**Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.**

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

■ Risque de contrepartie : ce risque est associé à la capacité d'une contrepartie à une transaction financière de gré à gré d'honorer ses engagements comme le paiement, la livraison et le remboursement.

■ Risque de liquidité : ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.

■ Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme : ces instruments peuvent impliquer une série de risques pouvant impacter la valeur liquidative.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10.000 EUR

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 5 ans

#### Scénarios

<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	8.420,79 EUR
	Rendement annuel moyen	-15,79%
<b>Défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	8.534,92 EUR
	Rendement annuel moyen	-14,65%
<b>Intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	10.309,97 EUR
	Rendement annuel moyen	3,10%
<b>Favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	14.711,65 EUR
	Rendement annuel moyen	47,12%

Les scénarios ci-après se sont produits pour un investissement en utilisant un indice de référence approprié.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2018 et 2023.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2024.

## QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de BNPP AM.

En cas de défaillance de BNPP AM, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :



- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
<b>Coûts totaux</b>	159 EUR	1.180,85 EUR
<b>Incidence des coûts annuels (*)</b>	1,59%	1,71% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,26% avant déduction des coûts et de 7,55% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

### Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
<b>Coûts d'entrée</b>	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce Produit.	0 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
<b>Coûts récurrents prélevés chaque année</b>		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b>	0,27% de la valeur de votre investissement par an. Le montant est basé sur les coûts passés calculés au 31/12/2023.	27 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	1,32% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	132 EUR
<b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

En cas de conversion, aucune commission ne sera imputée.

### COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

#### Période de détention recommandée : 5 ans.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur une base quotidienne (les jours ouvrés bancaires) et l'ordre de rachat sera exécuté selon le calendrier décrit dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit et sur le profil de risque.

### COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM via son site [www.bnpparibas-am.fr](http://www.bnpparibas-am.fr) (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à [amfr.reclamations@bnpparibas.com](mailto:amfr.reclamations@bnpparibas.com).

### AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous : (1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.fr> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain par an sur une période de 2 ans maximum en fonction de la durée d'existence de votre Produit.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> /rubrique : Le Médiateur.



## OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## PRODUIT

### THEAM Quant Dynamic Volatility Carry, Part J (FR0014003S07)

**Initiateur :** BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM »)

**Site Internet :** <https://www.bnpparibas-am.com>

**Numéro de téléphone :** appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés :** 01/03/2024

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

### Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) soumis aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

### Durée

Ce Produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

BNPP AM a le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

### Objectifs

**Objectif de gestion :** L'objectif de gestion du FCP est d'offrir aux porteurs de parts, sur une durée d'investissement recommandée de 5 ans, une exposition longue et dynamique à l'évolution de la volatilité des marchés des actions nord-américaines tout en cherchant à financer tout ou partie du coût de mise en place de cette exposition via une stratégie systématique de vente d'options. Cette dernière a pour objectif également, dans certaines conditions, de générer des revenus complémentaires et est particulièrement appropriée en cas de marchés stables, haussiers ou modérément baissiers de ces marchés. A l'inverse, la stratégie d'options peut générer des pertes lors de phases de baisses importantes et soudaines.

#### Caractéristiques essentielles du FCP :

En vue de réaliser son objectif d'investissement, le FCP met en œuvre une stratégie systématique dynamique (la Stratégie) combinant deux piliers de performance :

(a) Une exposition synthétique longue et optimisée à des contrats à terme ayant pour sous-jacent l'indice VIX (code Bloomberg : VIX Index). Le VIX est une mesure des anticipations de la volatilité des actions nord-américaines composant l'indice S&P 500 (code Bloomberg : SPX Index). Cette optimisation cherche à :

i. réduire le coût de portage qui correspond au coût nécessaire pour maintenir une position. En effet, la volatilité a tendance à augmenter quand les marchés actions baissent. Le coût de portage peut ainsi se comparer à une prime d'assurance que l'allocation dynamique des contrats à termes sur indice VIX cherche à minimiser

ii. être réactif aux mouvements de marché via la duration court terme (un mois) de l'exposition sous-jacente à l'indice VIX.

Cette exposition est donc particulièrement adaptée pour générer une performance dans des marchés baissiers et a pour objectif d'en soulager son coût, notamment dans les autres conditions de marché moins propices telles que haussières, stables, ou seulement modérément baissières.

(b) Une exposition courte à des options de vente de maturité court terme en-dehors de la monnaie sur l'indice S&P 500. Cette stratégie d'options permet au FCP de financer tout ou partie du coût de la stratégie longue aux contrats à terme sur VIX mentionnée ci-avant, et a de plus pour objectif de générer des revenus supplémentaires. Cette stratégie est particulièrement appropriée dans les marchés haussiers, stables sans direction mais peut générer des pertes lors de phases de baisse importantes et soudaines.

Afin de réaliser son objectif de gestion, le FCP conclut notamment un contrat d'échange de flux financiers de gré à gré lui permettant de bénéficier d'une exposition synthétique à la performance de la Stratégie.

Détail des actifs traités : Le FCP investira principalement dans des titres financiers (actions internationales, obligations), des dépôts, des OPCVM et des contrats financiers (swaps). Le FCP pourra échanger le rendement de ces titres financiers contre un taux monétaire à travers la conclusion de contrats d'échange de flux financiers. Ainsi, le FCP peut être exposé à un rendement monétaire auquel s'ajoute la performance de la Stratégie.

La proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats financiers (swaps) pourra atteindre 220% de l'actif net.

La stratégie du FCP est considérée comme active. Le FCP n'a pas d'indicateur de référence à des fins de comparaison de performance.

#### Autres informations :

- Durée d'investissement recommandée: 5 ans au minimum.

- Affectation des sommes distribuables : capitalisation.

- Périodicité de calcul de la valeur liquidative et fréquence des ordres de rachat : quotidienne. La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext Paris S.A.) et des jours de non publication de l'indice S&P 500 (Code Bloomberg SPX Index) (selon le calendrier officiel diffusé par Standard and Poor's). Si le jour d'établissement de la valeur liquidative est férié, la valeur liquidative sera établie le jour ouvré suivant.

- Conditions de souscription et de rachat : Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées par le dépositaire BNP Paribas, - 9 rue du Débarcadère 93500 Pantin - du lundi au vendredi à 12 heures, et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour et réglées ou livrées dans les 5 jours ouvrés suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

### Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs qui ont quelque expertise financière et/ou quelque connaissance pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 5 années. Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

### Informations pratiques

■ Dépositaire : BNP PARIBAS



■ De plus amples informations sur le Produit, y compris le dernier prospectus, document d'informations clés, les valeurs nettes d'inventaire, les derniers prix publiés des actions, le rapport annuel, la description de l'investissement, peuvent être obtenues gratuitement auprès de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, France.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

### Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 5 années.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts.

**Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.**

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

■ **Risque de contrepartie** : ce risque est associé à la capacité d'une contrepartie à une transaction financière de gré à gré d'honorer ses engagements comme le paiement, la livraison et le remboursement.

■ **Risque de liquidité** : ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.

■ **Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme** : ces instruments peuvent impliquer une série de risques pouvant impacter la valeur liquidative.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10.000 USD

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 5 ans

#### Scénarios

<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	8.401,43 USD
	Rendement annuel moyen	-15,99%
<b>Défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	8.603,42 USD
	Rendement annuel moyen	-13,97%
<b>Intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	10.294,39 USD
	Rendement annuel moyen	2,94%
<b>Favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	14.796,94 USD
	Rendement annuel moyen	47,97%

Les scénarios ci-après se sont produits pour un investissement en utilisant un indice de référence approprié.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2018 et 2023.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2024.

## QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de BNPP AM.

En cas de défaillance de BNPP AM, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :



- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 USD sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
<b>Coûts totaux</b>	182 USD	1.401,25 USD
<b>Incidence des coûts annuels (*)</b>	1,82%	1,97% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,20% avant déduction des coûts et de 8,23% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

### Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
<b>Coûts d'entrée</b>	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce Produit.	0 USD
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 USD
<b>Coûts récurrents prélevés chaque année</b>		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b>	0,50% de la valeur de votre investissement par an. Le montant se base sur une estimation du montant pouvant être prélevé sur votre capital.	50 USD
<b>Coûts de transaction</b>	1,32% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	132 USD
<b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 USD

En cas de conversion, aucune commission ne sera imputée.

### COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

#### Période de détention recommandée : 5 ans.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur une base quotidienne (les jours ouvrés bancaires) et l'ordre de rachat sera exécuté selon le calendrier décrit dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit et sur le profil de risque.

### COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM via son site [www.bnpparibas-am.fr](http://www.bnpparibas-am.fr) (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à [amfr.reclamations@bnpparibas.com](mailto:amfr.reclamations@bnpparibas.com).

### AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous : (1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.fr> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> /rubrique : Le Médiateur.



## OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## PRODUIT

### **THEAM Quant Dynamic Volatility Carry, Part J - EUR H (FR0014005C12)**

**Initiateur :** BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM »)

**Site Internet :** <https://www.bnpparibas-am.com>

**Numéro de téléphone :** appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés :** 01/03/2024

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

### Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) soumis aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

### Durée

Ce Produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

BNPP AM a le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

### Objectifs

**Objectif de gestion :** L'objectif de gestion du FCP est d'offrir aux porteurs de parts, sur une durée d'investissement recommandée de 5 ans, une exposition longue et dynamique à l'évolution de la volatilité des marchés des actions nord-américaines tout en cherchant à financer tout ou partie du coût de mise en place de cette exposition via une stratégie systématique de vente d'options. Cette dernière a pour objectif également, dans certaines conditions, de générer des revenus complémentaires et est particulièrement appropriée en cas de marchés stables, haussiers ou modérément baissiers de ces marchés. A l'inverse, la stratégie d'options peut générer des pertes lors de phases de baisses importantes et soudaines.

#### Caractéristiques essentielles du FCP :

En vue de réaliser son objectif d'investissement, le FCP met en œuvre une stratégie systématique dynamique (la Stratégie) combinant deux piliers de performance :

(a) Une exposition synthétique longue et optimisée à des contrats à terme ayant pour sous-jacent l'indice VIX (code Bloomberg : VIX Index). Le VIX est une mesure des anticipations de la volatilité des actions nord-américaines composant l'indice S&P 500 (code Bloomberg : SPX Index). Cette optimisation cherche à :

i. réduire le coût de portage qui correspond au coût nécessaire pour maintenir une position. En effet, la volatilité a tendance à augmenter quand les marchés actions baissent. Le coût de portage peut ainsi se comparer à une prime d'assurance que l'allocation dynamique des contrats à termes sur indice VIX cherche à minimiser

ii. être réactif aux mouvements de marché via la duration court terme (un mois) de l'exposition sous-jacente à l'indice VIX.

Cette exposition est donc particulièrement adaptée pour générer une performance dans des marchés baissiers et a pour objectif d'en soulager son coût, notamment dans les autres conditions de marché moins propices telles que haussières, stables, ou seulement modérément baissières.

(b) Une exposition courte à des options de vente de maturité court terme en-dehors de la monnaie sur l'indice S&P 500. Cette stratégie d'options permet au FCP de financer tout ou partie du coût de la stratégie longue aux contrats à terme sur VIX mentionnée ci-avant, et a de plus pour objectif de générer des revenus supplémentaires. Cette stratégie est particulièrement appropriée dans les marchés haussiers, stables sans direction mais peut générer des pertes lors de phases de baisse importantes et soudaines.

Afin de réaliser son objectif de gestion, le FCP conclut notamment un contrat d'échange de flux financiers de gré à gré lui permettant de bénéficier d'une exposition synthétique à la performance de la Stratégie.

Détail des actifs traités : Le FCP investira principalement dans des titres financiers (actions internationales, obligations), des dépôts, des OPCVM et des contrats financiers (swaps). Le FCP pourra échanger le rendement de ces titres financiers contre un taux monétaire à travers la conclusion de contrats d'échange de flux financiers. Ainsi, le FCP peut être exposé à un rendement monétaire auquel s'ajoute la performance de la Stratégie.

La proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats financiers (swaps) pourra atteindre 220% de l'actif net.

La stratégie du FCP est considérée comme active. Le FCP n'a pas d'indicateur de référence à des fins de comparaison de performance.

#### Autres informations :

- Durée d'investissement recommandée: 5 ans au minimum.

- Affectation des sommes distribuables : capitalisation.

- Périodicité de calcul de la valeur liquidative et fréquence des ordres de rachat : quotidienne. La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext Paris S.A.) et des jours de non publication de l'indice S&P 500 (Code Bloomberg SPX Index) (selon le calendrier officiel diffusé par Standard and Poor's). Si le jour d'établissement de la valeur liquidative est férié, la valeur liquidative sera établie le jour ouvré suivant.

- Conditions de souscription et de rachat : Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées par le dépositaire BNP Paribas, - 9 rue du Débarcadère 93500 Pantin - du lundi au vendredi à 12 heures, et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour et réglées ou livrées dans les 5 jours ouvrés suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

### Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs qui ont quelque expertise financière et/ou quelque connaissance pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 5 années. Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

### Informations pratiques

■ Dépositaire : BNP PARIBAS



■ De plus amples informations sur le Produit, y compris le dernier prospectus, document d'informations clés, les valeurs nettes d'inventaire, les derniers prix publiés des actions, le rapport annuel, la description de l'investissement, peuvent être obtenues gratuitement auprès de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, France.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

### Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 5 années.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts.

**Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.**

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

■ Risque de contrepartie : ce risque est associé à la capacité d'une contrepartie à une transaction financière de gré à gré d'honorer ses engagements comme le paiement, la livraison et le remboursement.

■ Risque de liquidité : ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.

■ Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme : ces instruments peuvent impliquer une série de risques pouvant impacter la valeur liquidative.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10.000 EUR

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 5 ans

#### Scénarios

<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	8.401,37 EUR
	Rendement annuel moyen	-15,99%
<b>Défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	8.515,24 EUR
	Rendement annuel moyen	-14,85%
<b>Intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	10.286,2 EUR
	Rendement annuel moyen	2,86%
<b>Favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	14.677,72 EUR
	Rendement annuel moyen	46,78%

Les scénarios ci-après se sont produits pour un investissement en utilisant un indice de référence approprié.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2018 et 2023.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2024.

## QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de BNPP AM.

En cas de défaillance de BNPP AM, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :



- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
<b>Coûts totaux</b>	182 EUR	1.342,31 EUR
<b>Incidence des coûts annuels (*)</b>	1,82%	1,95% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,25% avant déduction des coûts et de 7,30% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

### Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
<b>Coûts d'entrée</b>	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce Produit.	0 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
<b>Coûts récurrents prélevés chaque année</b>		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b>	0,50% de la valeur de votre investissement par an. Le montant se base sur une estimation du montant pouvant être prélevé sur votre capital.	50 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	1,32% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	132 EUR
<b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

En cas de conversion, aucune commission ne sera imputée.

### COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

#### Période de détention recommandée : 5 ans.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur une base quotidienne (les jours ouvrés bancaires) et l'ordre de rachat sera exécuté selon le calendrier décrit dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit et sur le profil de risque.

### COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM via son site [www.bnpparibas-am.fr](http://www.bnpparibas-am.fr) (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à [amfr.reclamations@bnpparibas.com](mailto:amfr.reclamations@bnpparibas.com).

### AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous : (1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.fr> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> /rubrique : Le Médiateur.



## OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## PRODUIT

### **THEAM Quant Dynamic Volatility Carry, Part Privilege (FR0014003S15)**

**Initiateur :** BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM »)

**Site Internet :** <https://www.bnpparibas-am.com>

**Numéro de téléphone :** appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés :** 01/03/2024

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

### Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) soumis aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

### Durée

Ce Produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

BNPP AM a le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

### Objectifs

**Objectif de gestion :** L'objectif de gestion du FCP est d'offrir aux porteurs de parts, sur une durée d'investissement recommandée de 5 ans, une exposition longue et dynamique à l'évolution de la volatilité des marchés des actions nord-américaines tout en cherchant à financer tout ou partie du coût de mise en place de cette exposition via une stratégie systématique de vente d'options. Cette dernière a pour objectif également, dans certaines conditions, de générer des revenus complémentaires et est particulièrement appropriée en cas de marchés stables, haussiers ou modérément baissiers de ces marchés. A l'inverse, la stratégie d'options peut générer des pertes lors de phases de baisses importantes et soudaines.

#### **Caractéristiques essentielles du FCP :**

En vue de réaliser son objectif d'investissement, le FCP met en œuvre une stratégie systématique dynamique (la Stratégie) combinant deux piliers de performance :

(a) Une exposition synthétique longue et optimisée à des contrats à terme ayant pour sous-jacent l'indice VIX (code Bloomberg : VIX Index). Le VIX est une mesure des anticipations de la volatilité des actions nord-américaines composant l'indice S&P 500 (code Bloomberg : SPX Index). Cette optimisation cherche à :

i. réduire le coût de portage qui correspond au coût nécessaire pour maintenir une position. En effet, la volatilité a tendance à augmenter quand les marchés actions baissent. Le coût de portage peut ainsi se comparer à une prime d'assurance que l'allocation dynamique des contrats à termes sur indice VIX cherche à minimiser

ii. être réactif aux mouvements de marché via la duration court terme (un mois) de l'exposition sous-jacente à l'indice VIX.

Cette exposition est donc particulièrement adaptée pour générer une performance dans des marchés baissiers et a pour objectif d'en soulager son coût, notamment dans les autres conditions de marché moins propices telles que haussières, stables, ou seulement modérément baissières.

(b) Une exposition courte à des options de vente de maturité court terme en-dehors de la monnaie sur l'indice S&P 500. Cette stratégie d'options permet au FCP de financer tout ou partie du coût de la stratégie longue aux contrats à terme sur VIX mentionnée ci-avant, et a de plus pour objectif de générer des revenus supplémentaires. Cette stratégie est particulièrement appropriée dans les marchés haussiers, stables sans direction mais peut générer des pertes lors de phases de baisse importantes et soudaines.

Afin de réaliser son objectif de gestion, le FCP conclut notamment un contrat d'échange de flux financiers de gré à gré lui permettant de bénéficier d'une exposition synthétique à la performance de la Stratégie.

Détail des actifs traités : Le FCP investira principalement dans des titres financiers (actions internationales, obligations), des dépôts, des OPCVM et des contrats financiers (swaps). Le FCP pourra échanger le rendement de ces titres financiers contre un taux monétaire à travers la conclusion de contrats d'échange de flux financiers. Ainsi, le FCP peut être exposé à un rendement monétaire auquel s'ajoute la performance de la Stratégie.

La proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats financiers (swaps) pourra atteindre 220% de l'actif net.

La stratégie du FCP est considérée comme active. Le FCP n'a pas d'indicateur de référence à des fins de comparaison de performance.

#### **Autres informations :**

- Durée d'investissement recommandée: 5 ans au minimum.

- Affectation des sommes distribuables : capitalisation.

- Périodicité de calcul de la valeur liquidative et fréquence des ordres de rachat : quotidienne. La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext Paris S.A.) et des jours de non publication de l'indice S&P 500 (Code Bloomberg SPX Index) (selon le calendrier officiel diffusé par Standard and Poor's). Si le jour d'établissement de la valeur liquidative est férié, la valeur liquidative sera établie le jour ouvré suivant.

- Conditions de souscription et de rachat : Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées par le dépositaire BNP Paribas, - 9 rue du Débarcadère 93500 Pantin - du lundi au vendredi à 12 heures, et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour et réglées ou livrées dans les 5 jours ouvrés suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

### Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs qui ont quelque expertise financière et/ou quelque connaissance pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 5 années. Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

### Informations pratiques

■ Dépositaire : BNP PARIBAS



■ De plus amples informations sur le Produit, y compris le dernier prospectus, document d'informations clés, les valeurs nettes d'inventaire, les derniers prix publiés des actions, le rapport annuel, la description de l'investissement, peuvent être obtenues gratuitement auprès de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, France.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

### Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 5 années.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts.

**Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.**

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

■ Risque de contrepartie : ce risque est associé à la capacité d'une contrepartie à une transaction financière de gré à gré d'honorer ses engagements comme le paiement, la livraison et le remboursement.

■ Risque de liquidité : ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.

■ Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme : ces instruments peuvent impliquer une série de risques pouvant impacter la valeur liquidative.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10.000 USD

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 5 ans

#### Scénarios

<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	8.120,73 USD
	Rendement annuel moyen	-18,79%
<b>Défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	8.315,96 USD
	Rendement annuel moyen	-16,84%
<b>Intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	9.950,44 USD
	Rendement annuel moyen	-0,50%
<b>Favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	14.302,55 USD
	Rendement annuel moyen	43,03%

Les scénarios ci-après se sont produits pour un investissement en utilisant un indice de référence approprié.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2018 et 2023.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2024.

## QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de BNPP AM.

En cas de défaillance de BNPP AM, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :



- qu'au cours de la première année, vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 USD sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
<b>Coûts totaux</b>	510,49 USD	1.903,47 USD
<b>Incidence des coûts annuels (*)</b>	5,17%	3,00% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,19% avant déduction des coûts et de 7,19% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

### Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
<b>Coûts d'entrée</b>	Jusqu'à 3,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 300 USD
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 USD
<b>Coûts récurrents prélevés chaque année</b>		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b>	0,85% de la valeur de votre investissement par an. Le montant se base sur une estimation du montant pouvant être prélevé sur votre capital.	82,45 USD
<b>Coûts de transaction</b>	1,32% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	128,04 USD
<b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 USD

En cas de conversion, aucune commission ne sera imputée.

### COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

#### Période de détention recommandée : 5 ans.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur une base quotidienne (les jours ouvrés bancaires) et l'ordre de rachat sera exécuté selon le calendrier décrit dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit et sur le profil de risque.

### COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM via son site [www.bnpparibas-am.fr](http://www.bnpparibas-am.fr) (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à [amfr.reclamations@bnpparibas.com](mailto:amfr.reclamations@bnpparibas.com).

### AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous : (1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.fr> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> /rubrique : Le Médiateur.



## OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## PRODUIT

### THEAM Quant Dynamic Volatility Carry, Part I (FR0014003S23)

**Initiateur :** BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM »)

**Site Internet :** <https://www.bnpparibas-am.com>

**Numéro de téléphone :** appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés :** 01/03/2024

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

### Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) soumis aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

### Durée

Ce Produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

BNPP AM a le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

### Objectifs

**Objectif de gestion :** L'objectif de gestion du FCP est d'offrir aux porteurs de parts, sur une durée d'investissement recommandée de 5 ans, une exposition longue et dynamique à l'évolution de la volatilité des marchés des actions nord-américaines tout en cherchant à financer tout ou partie du coût de mise en place de cette exposition via une stratégie systématique de vente d'options. Cette dernière a pour objectif également, dans certaines conditions, de générer des revenus complémentaires et est particulièrement appropriée en cas de marchés stables, haussiers ou modérément baissiers de ces marchés. A l'inverse, la stratégie d'options peut générer des pertes lors de phases de baisses importantes et soudaines.

#### Caractéristiques essentielles du FCP :

En vue de réaliser son objectif d'investissement, le FCP met en œuvre une stratégie systématique dynamique (la Stratégie) combinant deux piliers de performance :

(a) Une exposition synthétique longue et optimisée à des contrats à terme ayant pour sous-jacent l'indice VIX (code Bloomberg : VIX Index). Le VIX est une mesure des anticipations de la volatilité des actions nord-américaines composant l'indice S&P 500 (code Bloomberg : SPX Index). Cette optimisation cherche à :

i. réduire le coût de portage qui correspond au coût nécessaire pour maintenir une position. En effet, la volatilité a tendance à augmenter quand les marchés actions baissent. Le coût de portage peut ainsi se comparer à une prime d'assurance que l'allocation dynamique des contrats à termes sur indice VIX cherche à minimiser

ii. être réactif aux mouvements de marché via la duration court terme (un mois) de l'exposition sous-jacente à l'indice VIX.

Cette exposition est donc particulièrement adaptée pour générer une performance dans des marchés baissiers et a pour objectif d'en soulager son coût, notamment dans les autres conditions de marché moins propices telles que haussières, stables, ou seulement modérément baissières.

(b) Une exposition courte à des options de vente de maturité court terme en-dehors de la monnaie sur l'indice S&P 500. Cette stratégie d'options permet au FCP de financer tout ou partie du coût de la stratégie longue aux contrats à terme sur VIX mentionnée ci-avant, et a de plus pour objectif de générer des revenus supplémentaires. Cette stratégie est particulièrement appropriée dans les marchés haussiers, stables sans direction mais peut générer des pertes lors de phases de baisse importantes et soudaines.

Afin de réaliser son objectif de gestion, le FCP conclut notamment un contrat d'échange de flux financiers de gré à gré lui permettant de bénéficier d'une exposition synthétique à la performance de la Stratégie.

Détail des actifs traités : Le FCP investira principalement dans des titres financiers (actions internationales, obligations), des dépôts, des OPCVM et des contrats financiers (swaps). Le FCP pourra échanger le rendement de ces titres financiers contre un taux monétaire à travers la conclusion de contrats d'échange de flux financiers. Ainsi, le FCP peut être exposé à un rendement monétaire auquel s'ajoute la performance de la Stratégie.

La proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats financiers (swaps) pourra atteindre 220% de l'actif net.

La stratégie du FCP est considérée comme active. Le FCP n'a pas d'indicateur de référence à des fins de comparaison de performance.

#### Autres informations :

- Durée d'investissement recommandée: 5 ans au minimum.

- Affectation des sommes distribuables : capitalisation.

- Périodicité de calcul de la valeur liquidative et fréquence des ordres de rachat : quotidienne. La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext Paris S.A.) et des jours de non publication de l'indice S&P 500 (Code Bloomberg SPX Index) (selon le calendrier officiel diffusé par Standard and Poor's). Si le jour d'établissement de la valeur liquidative est férié, la valeur liquidative sera établie le jour ouvré suivant.

- Conditions de souscription et de rachat : Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées par le dépositaire BNP Paribas, - 9 rue du Débarcadère 93500 Pantin - du lundi au vendredi à 12 heures, et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour et réglées ou livrées dans les 5 jours ouvrés suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

### Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs qui ont quelque expertise financière et/ou quelque connaissance pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 5 années. Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

### Informations pratiques

■ Dépositaire : BNP PARIBAS



■ De plus amples informations sur le Produit, y compris le dernier prospectus, document d'informations clés, les valeurs nettes d'inventaire, les derniers prix publiés des actions, le rapport annuel, la description de l'investissement, peuvent être obtenues gratuitement auprès de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, France.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

### Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 5 années.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts.

**Attention au risque de change.** Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

■ Risque de contrepartie : ce risque est associé à la capacité d'une contrepartie à une transaction financière de gré à gré d'honorer ses engagements comme le paiement, la livraison et le remboursement.

■ Risque de liquidité : ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.

■ Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme : ces instruments peuvent impliquer une série de risques pouvant impacter la valeur liquidative.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10.000 USD

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 5 ans

#### Scénarios

<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	8.378,64 USD
	Rendement annuel moyen	-16,21%
<b>Défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	8.580,07 USD
	Rendement annuel moyen	-14,20%
<b>Intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	10.266,46 USD
	Rendement annuel moyen	2,66%
<b>Favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	14.756,79 USD
	Rendement annuel moyen	47,57%

Les scénarios ci-après se sont produits pour un investissement en utilisant un indice de référence approprié.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2018 et 2023.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2024.

## QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de BNPP AM.

En cas de défaillance de BNPP AM, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :



- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 USD sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
<b>Coûts totaux</b>	209 USD	1.596 USD
<b>Incidence des coûts annuels (*)</b>	2,09%	2,26% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,19% avant déduction des coûts et de 7,93% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

### Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
<b>Coûts d'entrée</b>	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce Produit.	0 USD
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 USD
<b>Coûts récurrents prélevés chaque année</b>		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b>	0,77% de la valeur de votre investissement par an. Le montant est basé sur les coûts passés calculés au 31/12/2023.	77 USD
<b>Coûts de transaction</b>	1,32% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	132 USD
<b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 USD

En cas de conversion, aucune commission ne sera imputée.

### COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

#### Période de détention recommandée : 5 ans.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur une base quotidienne (les jours ouvrés bancaires) et l'ordre de rachat sera exécuté selon le calendrier décrit dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit et sur le profil de risque.

### COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM via son site [www.bnpparibas-am.fr](http://www.bnpparibas-am.fr) (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à [amfr.reclamations@bnpparibas.com](mailto:amfr.reclamations@bnpparibas.com).

### AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous : (1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.fr> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain par an sur une période de 2 ans maximum en fonction de la durée d'existence de votre Produit.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> /rubrique : Le Médiateur.



## OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## PRODUIT

### **THEAM Quant Dynamic Volatility Carry, Part I EUR H (FR0014005CJ0)**

**Initiateur :** BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM »)

**Site Internet :** <https://www.bnpparibas-am.com>

**Numéro de téléphone :** appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés :** 01/03/2024

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

### Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) soumis aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

### Durée

Ce Produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

BNPP AM a le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

### Objectifs

**Objectif de gestion :** L'objectif de gestion du FCP est d'offrir aux porteurs de parts, sur une durée d'investissement recommandée de 5 ans, une exposition longue et dynamique à l'évolution de la volatilité des marchés des actions nord-américaines tout en cherchant à financer tout ou partie du coût de mise en place de cette exposition via une stratégie systématique de vente d'options. Cette dernière a pour objectif également, dans certaines conditions, de générer des revenus complémentaires et est particulièrement appropriée en cas de marchés stables, haussiers ou modérément baissiers de ces marchés. A l'inverse, la stratégie d'options peut générer des pertes lors de phases de baisses importantes et soudaines.

#### **Caractéristiques essentielles du FCP :**

En vue de réaliser son objectif d'investissement, le FCP met en œuvre une stratégie systématique dynamique (la Stratégie) combinant deux piliers de performance :

(a) Une exposition synthétique longue et optimisée à des contrats à terme ayant pour sous-jacent l'indice VIX (code Bloomberg : VIX Index). Le VIX est une mesure des anticipations de la volatilité des actions nord-américaines composant l'indice S&P 500 (code Bloomberg : SPX Index). Cette optimisation cherche à :

i. réduire le coût de portage qui correspond au coût nécessaire pour maintenir une position. En effet, la volatilité a tendance à augmenter quand les marchés actions baissent. Le coût de portage peut ainsi se comparer à une prime d'assurance que l'allocation dynamique des contrats à termes sur indice VIX cherche à minimiser

ii. être réactif aux mouvements de marché via la duration court terme (un mois) de l'exposition sous-jacente à l'indice VIX.

Cette exposition est donc particulièrement adaptée pour générer une performance dans des marchés baissiers et a pour objectif d'en soulager son coût, notamment dans les autres conditions de marché moins propices telles que haussières, stables, ou seulement modérément baissières.

(b) Une exposition courte à des options de vente de maturité court terme en-dehors de la monnaie sur l'indice S&P 500. Cette stratégie d'options permet au FCP de financer tout ou partie du coût de la stratégie longue aux contrats à terme sur VIX mentionnée ci-avant, et a de plus pour objectif de générer des revenus supplémentaires. Cette stratégie est particulièrement appropriée dans les marchés haussiers, stables sans direction mais peut générer des pertes lors de phases de baisse importantes et soudaines.

Afin de réaliser son objectif de gestion, le FCP conclut notamment un contrat d'échange de flux financiers de gré à gré lui permettant de bénéficier d'une exposition synthétique à la performance de la Stratégie.

Détail des actifs traités : Le FCP investira principalement dans des titres financiers (actions internationales, obligations), des dépôts, des OPCVM et des contrats financiers (swaps). Le FCP pourra échanger le rendement de ces titres financiers contre un taux monétaire à travers la conclusion de contrats d'échange de flux financiers. Ainsi, le FCP peut être exposé à un rendement monétaire auquel s'ajoute la performance de la Stratégie.

La proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats financiers (swaps) pourra atteindre 220% de l'actif net.

La stratégie du FCP est considérée comme active. Le FCP n'a pas d'indicateur de référence à des fins de comparaison de performance.

#### **Autres informations :**

- Durée d'investissement recommandée: 5 ans au minimum.

- Affectation des sommes distribuables : capitalisation.

- Périodicité de calcul de la valeur liquidative et fréquence des ordres de rachat : quotidienne. La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext Paris S.A.) et des jours de non publication de l'indice S&P 500 (Code Bloomberg SPX Index) (selon le calendrier officiel diffusé par Standard and Poor's). Si le jour d'établissement de la valeur liquidative est férié, la valeur liquidative sera établie le jour ouvré suivant.

- Conditions de souscription et de rachat : Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées par le dépositaire BNP Paribas, - 9 rue du Débarcadère 93500 Pantin - du lundi au vendredi à 12 heures, et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour et réglées ou livrées dans les 5 jours ouvrés suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

### Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs qui ont quelque expertise financière et/ou quelque connaissance pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 5 années. Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

### Informations pratiques

■ Dépositaire : BNP PARIBAS



■ De plus amples informations sur le Produit, y compris le dernier prospectus, document d'informations clés, les valeurs nettes d'inventaire, les derniers prix publiés des actions, le rapport annuel, la description de l'investissement, peuvent être obtenues gratuitement auprès de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, France.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

### Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 5 années.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts.

**Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.**

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

■ Risque de contrepartie : ce risque est associé à la capacité d'une contrepartie à une transaction financière de gré à gré d'honorer ses engagements comme le paiement, la livraison et le remboursement.

■ Risque de liquidité : ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.

■ Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme : ces instruments peuvent impliquer une série de risques pouvant impacter la valeur liquidative.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10.000 EUR

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 5 ans

#### Scénarios

<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	8.378,57 EUR
	Rendement annuel moyen	-16,21%
<b>Défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	8.492,13 EUR
	Rendement annuel moyen	-15,08%
<b>Intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	10.258,28 EUR
	Rendement annuel moyen	2,58%
<b>Favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	14.637,89 EUR
	Rendement annuel moyen	46,38%

Les scénarios ci-après se sont produits pour un investissement en utilisant un indice de référence approprié.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2018 et 2023.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2024.

## QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de BNPP AM.

En cas de défaillance de BNPP AM, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :



- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
<b>Coûts totaux</b>	209 EUR	1.528,88 EUR
<b>Incidence des coûts annuels (*)</b>	2,09%	2,24% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,25% avant déduction des coûts et de 7,01% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

### Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
<b>Coûts d'entrée</b>	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce Produit.	0 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
<b>Coûts récurrents prélevés chaque année</b>		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b>	0,77% de la valeur de votre investissement par an. Le montant est basé sur les coûts passés calculés au 31/12/2023.	77 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	1,32% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	132 EUR
<b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

En cas de conversion, aucune commission ne sera imputée.

### COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

#### Période de détention recommandée : 5 ans.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur une base quotidienne (les jours ouvrés bancaires) et l'ordre de rachat sera exécuté selon le calendrier décrit dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit et sur le profil de risque.

### COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM via son site [www.bnpparibas-am.fr](http://www.bnpparibas-am.fr) (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à [amfr.reclamations@bnpparibas.com](mailto:amfr.reclamations@bnpparibas.com).

### AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous : (1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.fr> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain par an sur une période de 2 ans maximum en fonction de la durée d'existence de votre Produit.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> /rubrique : Le Médiateur.



## OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## PRODUIT

### THEAM Quant Dynamic Volatility Carry, Part C (FR0014003S31)

**Initiateur :** BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM »)

**Site Internet :** <https://www.bnpparibas-am.com>

**Numéro de téléphone :** appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés :** 01/03/2024

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

### Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) soumis aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

### Durée

Ce Produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

BNPP AM a le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

### Objectifs

**Objectif de gestion :** L'objectif de gestion du FCP est d'offrir aux porteurs de parts, sur une durée d'investissement recommandée de 5 ans, une exposition longue et dynamique à l'évolution de la volatilité des marchés des actions nord-américaines tout en cherchant à financer tout ou partie du coût de mise en place de cette exposition via une stratégie systématique de vente d'options. Cette dernière a pour objectif également, dans certaines conditions, de générer des revenus complémentaires et est particulièrement appropriée en cas de marchés stables, haussiers ou modérément baissiers de ces marchés. A l'inverse, la stratégie d'options peut générer des pertes lors de phases de baisses importantes et soudaines.

#### Caractéristiques essentielles du FCP :

En vue de réaliser son objectif d'investissement, le FCP met en œuvre une stratégie systématique dynamique (la Stratégie) combinant deux piliers de performance :

(a) Une exposition synthétique longue et optimisée à des contrats à terme ayant pour sous-jacent l'indice VIX (code Bloomberg : VIX Index). Le VIX est une mesure des anticipations de la volatilité des actions nord-américaines composant l'indice S&P 500 (code Bloomberg : SPX Index). Cette optimisation cherche à :

i. réduire le coût de portage qui correspond au coût nécessaire pour maintenir une position. En effet, la volatilité a tendance à augmenter quand les marchés actions baissent. Le coût de portage peut ainsi se comparer à une prime d'assurance que l'allocation dynamique des contrats à termes sur indice VIX cherche à minimiser

ii. être réactif aux mouvements de marché via la duration court terme (un mois) de l'exposition sous-jacente à l'indice VIX.

Cette exposition est donc particulièrement adaptée pour générer une performance dans des marchés baissiers et a pour objectif d'en soulager son coût, notamment dans les autres conditions de marché moins propices telles que haussières, stables, ou seulement modérément baissières.

(b) Une exposition courte à des options de vente de maturité court terme en-dehors de la monnaie sur l'indice S&P 500. Cette stratégie d'options permet au FCP de financer tout ou partie du coût de la stratégie longue aux contrats à terme sur VIX mentionnée ci-avant, et a de plus pour objectif de générer des revenus supplémentaires. Cette stratégie est particulièrement appropriée dans les marchés haussiers, stables sans direction mais peut générer des pertes lors de phases de baisse importantes et soudaines.

Afin de réaliser son objectif de gestion, le FCP conclut notamment un contrat d'échange de flux financiers de gré à gré lui permettant de bénéficier d'une exposition synthétique à la performance de la Stratégie.

Détail des actifs traités : Le FCP investira principalement dans des titres financiers (actions internationales, obligations), des dépôts, des OPCVM et des contrats financiers (swaps). Le FCP pourra échanger le rendement de ces titres financiers contre un taux monétaire à travers la conclusion de contrats d'échange de flux financiers. Ainsi, le FCP peut être exposé à un rendement monétaire auquel s'ajoute la performance de la Stratégie.

La proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats financiers (swaps) pourra atteindre 220% de l'actif net.

La stratégie du FCP est considérée comme active. Le FCP n'a pas d'indicateur de référence à des fins de comparaison de performance.

#### Autres informations :

- Durée d'investissement recommandée: 5 ans au minimum.

- Affectation des sommes distribuables : capitalisation.

- Périodicité de calcul de la valeur liquidative et fréquence des ordres de rachat : quotidienne. La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext Paris S.A.) et des jours de non publication de l'indice S&P 500 (Code Bloomberg SPX Index) (selon le calendrier officiel diffusé par Standard and Poor's). Si le jour d'établissement de la valeur liquidative est férié, la valeur liquidative sera établie le jour ouvré suivant.

- Conditions de souscription et de rachat : Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées par le dépositaire BNP Paribas, - 9 rue du Débarcadère 93500 Pantin - du lundi au vendredi à 12 heures, et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour et réglées ou livrées dans les 5 jours ouvrés suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

### Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs qui ont quelque expertise financière et/ou quelque connaissance pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 5 années. Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

### Informations pratiques

■ Dépositaire : BNP PARIBAS



■ De plus amples informations sur le Produit, y compris le dernier prospectus, document d'informations clés, les valeurs nettes d'inventaire, les derniers prix publiés des actions, le rapport annuel, la description de l'investissement, peuvent être obtenues gratuitement auprès de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, France.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

### Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 5 années.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts.

**Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.**

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

■ **Risque de contrepartie** : ce risque est associé à la capacité d'une contrepartie à une transaction financière de gré à gré d'honorer ses engagements comme le paiement, la livraison et le remboursement.

■ **Risque de liquidité** : ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.

■ **Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme** : ces instruments peuvent impliquer une série de risques pouvant impacter la valeur liquidative.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10.000 USD

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 5 ans

#### Scénarios

<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	8.067,49 USD
	Rendement annuel moyen	-19,33%
<b>Défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	8.261,44 USD
	Rendement annuel moyen	-17,39%
<b>Intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	9.885,2 USD
	Rendement annuel moyen	-1,15%
<b>Favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	14.208,78 USD
	Rendement annuel moyen	42,09%

Les scénarios ci-après se sont produits pour un investissement en utilisant un indice de référence approprié.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2018 et 2023.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2024.

## QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de BNPP AM.

En cas de défaillance de BNPP AM, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :



- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 USD sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
<b>Coûts totaux</b>	573,54 USD	2.342,74 USD
<b>Incidence des coûts annuels (*)</b>	5,82%	3,67% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,16% avant déduction des coûts et de 6,49% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

### Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
<b>Coûts d'entrée</b>	Jusqu'à 3,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 300 USD
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 USD
<b>Coûts récurrents prélevés chaque année</b>		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b>	1,50% de la valeur de votre investissement par an. Le montant se base sur une estimation du montant pouvant être prélevé sur votre capital.	145,5 USD
<b>Coûts de transaction</b>	1,32% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	128,04 USD
<b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 USD

En cas de conversion, aucune commission ne sera imputée.

### COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

#### Période de détention recommandée : 5 ans.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur une base quotidienne (les jours ouvrés bancaires) et l'ordre de rachat sera exécuté selon le calendrier décrit dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit et sur le profil de risque.

### COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM via son site [www.bnpparibas-am.fr](http://www.bnpparibas-am.fr) (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à [amfr.reclamations@bnpparibas.com](mailto:amfr.reclamations@bnpparibas.com).

### AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous : (1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.fr> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> /rubrique : Le Médiateur.





**BNP PARIBAS**  
**ASSET MANAGEMENT**

**PROSPECTUS DU FCP**

**THEAM QUANT DYNAMIC VOLATILITY CARRY**

**FCP RELEVANT DE LA DIRECTIVE 2009/65/CE**

## I. CARACTERISTIQUES GENERALES

### I.1 - FORME DE L'OPCVM

**DENOMINATION** : THEAM QUANT DYNAMIC VOLATILITY CARRY (ci-après le "FCP")

**FORME JURIDIQUE ET ETAT MEMBRE DANS LEQUEL L'OPCVM A ETE CONSTITUE** : Fonds Commun de Placement (FCP) constitué en France.

**DATE DE CREATION ET DUREE D'EXISTENCE PREVUE** : FCP créé le 19 juillet 2021 pour une durée de 99 ans. FCP agréé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 5 juillet 2021.

**SYNTHESE DE L'OFFRE DE GESTION** :

Categorie de part	Codes ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Fractionnement des parts	Montant minimum de souscriptions*
Catégorie de part « M »	FR0014003RZ9	Résultat net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	USD	Tous souscripteurs, destinée plus particulièrement aux investisseurs institutionnels français ou étrangers	Dix-millièmes	Initial 50 000 000 USD**(2) pour les entités appartenant à un même groupe financier Ultérieur : néant
Catégorie de part « M EUR H »	FR0014005CH4	Résultat net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, destinée plus particulièrement aux investisseurs institutionnels français ou étrangers	Dix-millièmes	Initial 50 000 000 USD équivalent**(2) pour les entités appartenant à un même groupe financier Ultérieur : néant
Catégorie de part « J »	FR0014003S07	Résultat net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	USD	Tous souscripteurs, destinée plus particulièrement aux investisseurs institutionnels français ou étrangers	Dix-millièmes	Initial 10 000 000 USD*(2) pour les entités appartenant à un même groupe financier Ultérieur : néant
Catégorie de part « J EUR H »	FR0014005CI2	Résultat net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, destinée plus particulièrement aux investisseurs institutionnels français ou étrangers	Dix-millièmes	Initial 10 000 000 USD équivalent**(2) pour les entités appartenant à un même groupe financier Ultérieur : néant
Catégorie de part « Privilège »	FR0014003S15	Résultat net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	USD	Tous souscripteurs, destinée plus particulièrement aux distributeurs et Gestion sous mandat(1)	Dix-millièmes	Initial 1 000 000 USD* à l'exception des Distributeurs et Gestion sous mandat(1) : néant Ultérieur : néant

Catégorie de part « I »	FR0014003S23	Résultat net : Capitalisation  Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	USD	Tous souscripteurs, destinée plus particulièrement aux investisseurs institutionnels français ou étrangers	Dix-millièmes	Initial 100 000 USD* Ultérieur : néant
Catégorie de part « I EUR H »	FR0014005CJ0	Résultat net : Capitalisation  Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, destinée plus particulièrement aux investisseurs institutionnels français ou étrangers	Dix-millièmes	Initial 100 000 USD équivalent* Ultérieur : néant
Catégorie de part « C »	FR0014003S31	Résultat net : Capitalisation  Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	USD	Tous souscripteurs	Dix-millièmes	Initial 10 000 USD* Ultérieur : néant

\* à l'exception de la Société de Gestion, de l'apporteur de liquidité et de BNPP AM Participations

\*\* à l'exception de la Société de Gestion, de l'apporteur de liquidité et de BNPP AM Participations et de la souscription d'une unique part effectuée pour des raisons techniques préalablement à une souscription initiale conforme au montant minimum de souscription.

- (1) Distributeurs de pays membres de l'Espace économique européen qui fournissent un service de conseil indépendant tel que défini par la Directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 Mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers et modifiant la directive 2002/92/CE et la directive 2011/61/U et gestionnaires de portefeuille souscrivant dans le cadre de mandats de gestion discrétionnaires de portefeuilles.
- (2) Concernant chacune des différentes catégories de parts M et J, les conditions minimales de souscription sont appréciées sur la base de l'investissement total du souscripteur et de ses affiliés et indépendamment de la devise ou de la catégorie de part choisie.

**LIEU OU L'ON PEUT SE PROCURER LE DERNIER RAPPORT ANNUEL ET LE DERNIER ETAT PERIODIQUE :**

Les derniers documents annuel et périodique sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe – CIB Strategies Sales Support  
TSA 90007 – 92729 Nanterre CEDEX

Ces documents sont également disponibles sur le site « [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com) ».

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire auprès de :

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - CIB Strategies Sales Support  
TSA 90007 – 92729 Nanterre CEDEX

**I.2 – ACTEURS****SOCIETE DE GESTION :**

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE  
 (Ci-après la « Société de Gestion »)  
 Société par actions simplifiée  
 Siège social : 1, Boulevard Haussmann– 75009 Paris  
 Adresse postale : TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX  
 Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des  
 marchés financiers le 19 avril 1996 sous le n° GP 96002  
 N° ADEME : FR200182\_03KLJL

**DEPOSITAIRE ET CONSERVATEUR :**

BNP PARIBAS  
 Société anonyme  
 Siège social : 16, boulevard des Italiens– 75009 Paris  
 Adresse des bureaux : Grands Moulins de Pantin  
 9, rue du Débarcadère - 93500 Pantin  
 Etablissement de crédit agréé par l'Autorité de contrôle  
 prudentiel et de résolution

Les fonctions du dépositaire recouvrent la conservation des actifs, le contrôle de la régularité des décisions de la Société de Gestion et le suivi des flux de liquidités des OPC. Dans l'exercice de sa mission et dans le cas où BNP Paribas entretient des relations commerciales avec la Société de Gestion (fourniture du service d'administration de fonds incluant par exemple le calcul des valeurs liquidatives) des conflits d'intérêts potentiels peuvent exister.

Le dépositaire délègue la conservation des actifs devant être conservés à l'étranger à des sous-conservateurs locaux dans les Etats où il n'a pas de présence locale. La rémunération des sous-conservateurs est prise sur la commission versée au dépositaire et aucun frais supplémentaires n'est supporté par le porteur au titre de cette fonction. Le processus de désignation et de supervision des sous-conservateurs suit les plus hauts standards de qualité, incluant la gestion des conflits d'intérêt potentiels qui pourraient survenir à l'occasion de ces délégations. La liste des sous-conservateurs est disponible à l'adresse suivante : <http://securities.bnpparibas.com/solutions/asset-fund-services/depositary-bank-and-trustee-serv.html>

Les informations à jour relatives aux points précédents seront adressées à l'investisseur sur simple demande écrite auprès de la Société de Gestion.

**CENTRALISATEUR DES ORDRES  
 DE SOUSCRIPTION OU DE RACHAT  
 PAR DELEGATION :**

**BNP Paribas**

**TENEUR DE COMPTE EMETTEUR  
 PAR DELEGATION :**

**BNP Paribas**

**COMMISSAIRE AUX COMPTES :**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
 63, rue de Villiers  
 92208 Neuilly sur Seine  
 Représenté par Benjamin MOISE

**COMMERCIALISATEUR/DISTRIBUTEUR :**

**BNP PARIBAS**  
 Société anonyme  
 16, Bd des Italiens – 75009 Paris

Et les sociétés du groupe BNP PARIBAS

Le FCP étant admis en Euroclear France, ses parts peuvent être souscrites ou rachetées auprès d'intermédiaires financiers qui ne sont pas connus de la Société de Gestion.

**DELEGATAIRE DE LA GESTION COMPTABLE** : **BNP PARIBAS**  
 Société anonyme  
 Siège social : 16, boulevard des Italiens – 75009 Paris  
 Adresse des bureaux : Grands Moulins de Pantin  
 9, rue du Débarcadère - 93500 Pantin

La gestion comptable comprend essentiellement la comptabilisation des différentes opérations effectuées sur les actifs du FCP suivant les normes légalement requises en matière comptable, l'enregistrement des souscriptions et des rachats de parts du FCP et le calcul de la valeur liquidative conformément aux règles définies dans le règlement du FCP.

**CONSEILLER** : Néant

**RESTRICTION DE VENTE** :

La Société de Gestion n'est pas enregistrée en qualité d'investment adviser aux Etats-Unis. Le FCP n'est pas enregistré en tant que véhicule d'investissement aux Etats-Unis et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrées au sens du Securities Act de 1933 et, ainsi, elles ne peuvent pas être proposées ou vendues à des Restricted Persons, telles que définies ci-après, sauf dans le cadre d'un mandat de gestion discrétionnaire ou d'une souscription opérée par l'investisseur en dehors des Etats-Unis, à la condition que cette souscription ne puisse être considérée en aucune manière comme un acte de promotion, commercialisation, ou de communication aux Etats-Unis.

Les Restricted Persons correspondent à (i) toute personne ou entité située sur le territoire des Etats-Unis (y compris les résidents américains), (ii) toute société ou toute autre entité relevant de la législation des Etats-Unis ou de l'un de ses Etats, (iii) tout personnel militaire des Etats-Unis ou tout personnel lié à un département ou une agence du gouvernement américain situé en dehors du territoire des Etats-Unis, ou (iv) toute autre personne qui serait considérée comme U.S. Person au sens de la Regulation S issue du Securities Act de 1933, telle que modifiée.

Par ailleurs, les parts du FCP ne peuvent pas être proposées ou vendues à des régimes d'avantages sociaux des employés ou à des entités dont les actifs constituent des actifs de régimes d'avantages sociaux des employés qu'ils soient ou non soumis aux dispositions du United States Employee Retirement Income Securities Act de 1974, tel qu'amendé.

## II. MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION

### II.1 - CARACTERISTIQUES GENERALES

**CARACTERISTIQUES DES PARTS** :

**NATURE DU DROIT ATTACHE A LA CATEGORIE DE PARTS :**

Chaque porteur de parts dispose d'un droit de copropriété sur les actifs du FCP proportionnel au nombre de parts possédées.

**PRECISIONS SUR LES MODALITES DE GESTION DU PASSIF :**

Dans le cadre de la gestion du passif du FCP, les fonctions de centralisation des ordres de souscription et de rachat, ainsi que de tenue de compte émetteur des parts sont effectuées par le dépositaire en relation avec la société Euroclear France, auprès de laquelle le FCP est admis.

**FORME DES PARTS :**

Les parts sont émises au porteur. Le FCP est admis en Euroclear France.

**DECIMALISATION :**

Les parts du FCP sont décimalisées en dix-millièmes.

**DROIT DE VOTE :**

S'agissant d'un FCP, aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la Société de Gestion.

**DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE COMPTABLE :**

Dernier jour de bourse du mois de décembre.

Premier exercice : dernier jour de bourse du mois de décembre 2021

**INDICATIONS SUR LE REGIME FISCAL :****FISCALITE DU FCP**

Le FCP n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés.

Le régime fiscal applicable aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le FCP dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du FCP.

L'attention de l'investisseur est spécialement attirée sur tout élément concernant sa situation particulière. Le cas échéant, en cas d'incertitude sur sa situation fiscale, il doit s'adresser au commercialisateur du FCP ou à un conseiller fiscal professionnel.

**INDICATIONS RELATIVES AU FOREIGN ACCOUNT TAX COMPLIANCE ACT**

Conformément aux dispositions du Foreign Account Tax Compliance Act (« FATCA ») applicables à compter du 1er juillet 2014, dès lors que le FCP investit directement ou indirectement dans des actifs américains, les revenus tirés de ces investissements sont susceptibles d'être soumis à une retenue à la source de 30%.

Afin d'éviter le paiement de la retenue à la source de 30%, la France et les Etats-Unis ont conclu un accord intergouvernemental aux termes duquel les institutions financières non américaines (« foreign financial institutions ») s'engagent à mettre en place une procédure d'identification des investisseurs directs ou indirects ayant la qualité de contribuables américains et à transmettre certaines informations sur ces investisseurs à l'administration fiscale française, laquelle les communiquera à l'autorité fiscale américaine (« Internal Revenue Service »).

Le FCP, en sa qualité de foreign financial institution, s'engage à se conformer à FATCA et à prendre toute mesure relevant de l'accord intergouvernemental précité.

**INDICATIONS RELATIVES A L'ECHANGE AUTOMATIQUE D'INFORMATIONS**

Pour répondre aux exigences de l'Echange Automatique d'Informations (Automatic Exchange of Information - AEOI), le FCP peut avoir l'obligation de recueillir et de divulguer des informations sur ses porteurs à des tiers, y compris aux autorités fiscales, afin de les transmettre aux juridictions concernées. Ces informations peuvent inclure (mais ne sont pas limitées à) l'identité des porteurs et de leurs bénéficiaires directs ou indirects, des bénéficiaires finaux et des personnes les contrôlant. Le porteur sera tenu de se conformer à toute demande du FCP de fournir ces informations afin de permettre au FCP de se conformer à ses obligations de déclarations.

Pour toute information relative à sa situation particulière, le porteur est invité à consulter un conseiller fiscal indépendant.

**AVERTISSEMENT**

L'attention des porteurs est toutefois attirée sur le fait que les informations qui précèdent ne constituent qu'un résumé de la fiscalité applicable et que leur situation particulière doit être étudiée avec leur conseiller fiscal habituel. Le cas des porteurs non-résidents français n'est pas visé dans le présent prospectus.

## **II.2 - DISPOSITIONS PARTICULIERES**

### **CODES ISIN :**

Catégorie de part « M » : FR0014003RZ9

Catégorie de part « M EUR H » : FR0014005CH4

Catégorie de part « J » : FR0014003S07

Catégorie de part « J EUR H » : FR0014005CI2

Catégorie de part « Privilège » : FR0014003S15

Catégorie de part « I » : FR0014003S23

Catégorie de part « I EUR H » : FR0014005CJ0

Catégorie de part « C » : FR0014003S31

### **OBJECTIF DE GESTION :**

L'objectif de gestion du FCP est d'offrir aux porteurs de parts, sur une durée d'investissement recommandée de 5 ans, une exposition longue et dynamique à l'évolution de la volatilité des marchés des actions nord-américaines tout en cherchant à financer tout ou partie du coût de mise en place de cette exposition via une stratégie systématique de vente d'options. Cette dernière a pour objectif également, dans certaines conditions, de générer des revenus complémentaires et est particulièrement appropriée en cas de marchés stables, haussiers ou modérément baissiers de ces marchés. A l'inverse, la stratégie d'options peut générer des pertes lors de phases de baisses importantes et soudaines.

### **INDICATEUR DE REFERENCE :**

Du fait de son objectif de gestion et de la stratégie poursuivie, le FCP ne peut être comparé à aucun indicateur de référence.

### **INDICES DE REFERENCE AU SENS DU REGLEMENT BENCHMARK**

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le FCP utilise l'indice S&P 500 et des indices de futures VIX au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil (le « Règlement Benchmark »).

L'administrateur de l'indice S&P 500 et des indices de futures VIX est S&P Dow Jones Indices LLC.

Ces indices ont été évalués conformément à l'article 33 du Règlement Benchmark. Pour toute information complémentaire concernant ces indices, les investisseurs sont invités à consulter le site internet suivant : <https://www.spglobal.com/spdji/en/>.

La Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

**STRATEGIE D'INVESTISSEMENT****1. STRATEGIE UTILISEE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION**

En vue de réaliser son objectif d'investissement, le FCP met en œuvre une stratégie systématique dynamique (la **Stratégie**) combinant deux piliers de performance :

- (a) Une exposition synthétique longue et optimisée à des contrats à terme ayant pour sous-jacent l'indice VIX (code Bloomberg : VIX Index). Le VIX est une mesure des anticipations de la volatilité des actions nord-américaines composant l'indice S&P 500 (code Bloomberg : SPX Index). Cette optimisation cherche à :

- i. réduire le coût de portage qui correspond au coût nécessaire pour maintenir une position. En effet, la volatilité a tendance à augmenter quand les marchés actions baissent. Le coût de portage peut ainsi se comparer à une prime d'assurance que l'allocation dynamique des contrats à termes sur indice VIX cherche à minimiser.
- ii. être réactif aux mouvements de marché via la duration court terme (un mois) de l'exposition sous-jacente à l'indice VIX.

Cette exposition est donc particulièrement adaptée pour générer une performance dans des marchés baissiers et a pour objectif d'en soulager son coût, notamment dans les autres conditions de marché moins propices telles que haussières, stables, ou seulement modérément baissières.

- (b) Une exposition courte à des options de vente de maturité court terme en-dehors de la monnaie sur l'indice S&P 500. Cette stratégie d'options permet au FCP de financer tout ou partie du coût de la stratégie longue aux contrats à terme sur VIX mentionnée ci-avant, et a de plus pour objectif de générer des revenus supplémentaires. Cette stratégie est particulièrement appropriée dans les marchés haussiers, stables sans direction mais peut générer des pertes lors de phases de baisse importantes et soudaines.

Afin de réaliser son objectif de gestion, le FCP conclut notamment un contrat d'échange de flux financiers de gré à gré lui permettant de bénéficier d'une exposition synthétique à la performance de la Stratégie.

Le FCP peut également investir dans des instruments financiers (actions, obligations...) dont il échange le rendement contre un taux monétaire à travers la conclusion de contrats d'échange de flux financiers. Ainsi, le FCP peut être exposé à un rendement monétaire auquel s'ajoute la performance de la Stratégie.

**Information relative aux règlements SFDR et Taxonomie :**

Le règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) établit des règles de transparence et de fourniture d'informations en matière de durabilité.

Le FCP ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance ni n'a pour objectif l'investissement durable au sens des articles 8 et 9 du règlement SFDR.

BNP PARIBAS Asset Management applique cependant une démarche d'investissement responsable qui consiste notamment en la mise en œuvre dans les processus d'investissement d'une politique sectorielle et de normes liées à la conduite responsable des entreprises.

Les critères ESG sont couramment utilisés pour évaluer le niveau de durabilité d'un investissement, toutefois, l'étendue et la manière dont les problématiques et les risques liés à l'investissement durable sont intégrés au sein de cette approche d'investissement durable varient en fonction du type de stratégie, de la classe d'actifs, de la région et des instruments utilisés.

Dans le cadre de l'exposition à la stratégie d'investissement via un ou plusieurs instruments financiers à terme (exposition synthétique), l'intégration dans les décisions d'investissement de l'analyse des facteurs et des risques de durabilité est seulement effectuée lors de la sélection des titres à l'actif du FCP.

La Société de Gestion ne prend pas en compte les principales incidences négatives pour le produit financier, compte tenu de la diversité des classes d'actifs et des types de stratégies considérés.

Le règlement 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR (Règlement Taxonomie) a pour objectif d'établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental.

La taxonomie européenne est un système de classification établissant une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par le Règlement Taxonomie, ne sont pas nécessairement nuisibles à l'environnement ou non durables. Par ailleurs, d'autres activités pouvant apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne font pas encore nécessairement partie du Règlement Taxonomie.

Les investissements du FCP ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental établis par le Règlement Taxonomie.

## **2. PRINCIPALES CATEGORIES D'ACTIFS UTILISES (HORS DERIVES INTEGRES)**

Le portefeuille du FCP est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

### ➤ **Actions**

Le FCP peut être investi en titres de capital et titres assimilés (actions, ADR, GDR, certificats et/ou autres, en actions de fonds fermés (closed end funds,...) :

- émis par des sociétés cotées sur des marchés règlementés, et/ou non cotées (dans la limite de 10% de l'actif net du FCP);
- émis en euro ou en devises ;
- de toutes nationalités ;
- sans contrainte de secteur d'activité.

Les investissements directs en titres mentionnés ci-dessus seront systématiquement couverts grâce à l'emploi de contrats d'échange sur rendement global («total return swap» ou d'autres instruments financiers dérivés qui présentent les mêmes caractéristiques) afin de ne pas exposer le FCP à un risque action additionnel. Ces investissements sont réalisés dans le cadre de la stratégie d'investissement du FCP.

Le FCP investit en permanence au moins 51% de son actif net dans des actions et/ou titres assimilés aux actions émises par des sociétés de tous pays.

### ➤ Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le FCP pourra être investi en instruments du marché monétaire (tels que Bons du Trésor français, titres négociables à court terme) ou en Titres de Créance Négociables libellés en euro et/ou en devises. Ces instruments sont composés de titres acquis par achat ferme ou prise en pension.

<i>FOURCHETTE DE SENSIBILITE AUX TAUX D'INTERET</i>	<i>De 0 à 1</i>
<i>DEVICES DE LIBELLE DES TITRES</i>	<i>Euro et Dollar</i>
<i>NIVEAU DE RISQUE DE CHANGE</i>	<i>Néant*</i>
<i>FOURCHETTES D'EXPOSITIONS CORRESPONDANTES A LA ZONE GEOGRAPHIQUE DES EMETTEURS DES TITRES</i>	<i>Pays de la zone Euro : de 0% à la totalité de son actif net</i>
	<i>Pays hors zone Euro (pays de l'OCDE) : de 0% à la totalité de son actif net</i>

\* Les actifs libellés en devise autres que l'USD sont systématiquement couverts contre le risque de change par adossement à un ou plusieurs contrats d'échange de devises (« swap de change »).

Le FCP pourra également être investi jusqu'à la totalité de son actif net en obligations de toutes natures : obligations à taux fixe, obligations à taux variable, obligations indexées (inflation, TEC, CMS). Ces instruments sont en majeure partie composés de titres acquis par achat ferme ou pris en pension et bénéficient lors de leur acquisition d'une notation minimale BBB- (Standard & Poor's, Fitch) ou Baa3 (Moody's) ou d'une notation interne à la Société de Gestion qui répond à des critères équivalents.

En cas de différence de notation « émission » entre les agences (S&P, Moody's, Fitch), la notation la moins favorable sera retenue. Si l'émission n'est notée par aucune des trois agences, il conviendra de retenir les notations « émetteurs » équivalentes. Si les notations « émetteurs » entre les agences sont différentes, la notation la moins favorable sera retenue.

En cas de dégradation de la notation des émetteurs en dessous d' « Investment grade », la Société de Gestion pourra dans l'intérêt des porteurs procéder à la cession des titres.

Les titres de créances et instruments du marché monétaire pourront représenter jusqu'à la totalité de l'actif net du FCP. Les investissements hors zone euro pourront représenter jusqu'à la totalité de l'actif net du FCP.

Ces investissements sont réalisés dans le cadre de la stratégie d'investissement du FCP.

➤ Parts ou actions d'OPC

Pour la gestion des liquidités ou un type de gestion spécifique, le FCP peut investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européens et de fonds d'investissement (FIA).

Les OPCVM et fonds d'investissement (FIA) sont :

- des OPCVM
- des fonds d'investissement (FIA) de droit français ou des fonds d'investissement (FIA) établis dans d'autres Etats membres de l'Union européenne ou des fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger respectant les critères définis à l'article R 214-13 du code monétaire et financier.

Les OPC mentionnés ci-dessus peuvent être gérés par la Société de Gestion ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 233-16 du code de commerce.

➤ Instruments dérivés

Le FCP peut utiliser des instruments financiers à terme, négociés sur les marchés réglementés, français et étrangers ou de gré à gré.

Sur ces marchés, le FCP pourra utiliser les instruments financiers à terme repris ci-dessous afin de s'exposer à la stratégie d'investissement en vue de réaliser l'objectif de gestion et en couverture le cas échéant :

- contrats d'échange de flux financiers (swaps),
- futures et change à terme.
- options.

Les opérations sur ces instruments sont effectuées dans la limite d'environ 1 fois l'actif du FCP et seront principalement des contrats d'échange de flux financiers.

S'agissant des contrats d'échange de flux financiers, le FCP pourra conclure des contrats financiers négociés de gré à gré (swap) et notamment des contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap) échangeant la performance de l'actif du FCP contre un taux fixe ou un taux variable et un ou plusieurs contrats d'échange de flux financiers échangeant le cas échéant un taux fixe ou un taux variable contre la performance de la stratégie d'investissement.

Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet d'un Total Return Swap : 220% de l'actif net.

Proportion attendue d'actifs sous gestion qui feront l'objet d'un Total Return Swap : 200% de l'actif net.

Ces instruments financiers seront conclus avec des contreparties sélectionnées par la Société de Gestion conformément à sa politique de « best execution » et « best selection », parmi les établissements ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE ou de l'Union européenne mentionnés au R.214-19 du Code monétaire et financier, ayant une notation émetteur de bonne qualité (équivalent à Investment Grade). Ces contreparties pourront être des sociétés liées ou affiliées à la Société de Gestion et notamment BNP PARIBAS SA s'agissant du contrats d'échange de flux financiers échangeant le cas échéant un taux fixe ou un taux variable contre la performance de la stratégie d'investissement .

➤ Instruments intégrant des dérivés

Le FCP ne prévoit pas de recourir à des titres intégrant des dérivés (warrants, Credit Linked Notes, EMTN...). Les bons ou droits éventuels obtenus suite à des opérations affectant les titres en portefeuille sont néanmoins autorisés.

➤ Dépôts

Pour réaliser l'objectif de gestion, le FCP pourra effectuer des dépôts d'une durée maximum de douze mois, auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 10% de l'actif net.

➤ Emprunts d'espèces

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le FCP peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net.

➤ Opérations d'acquisitions et de cessions temporaire de titres

Nature des opérations utilisées : Aux fins d'une gestion efficace du FCP, la Société de Gestion se réserve la possibilité d'effectuer des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres notamment : des opérations de pensions livrées, des mises en pensions livrées contre espèces, des opérations de prêts/emprunts de titres de créance, de titres de capital et d'instruments du marché monétaire, et ce conformément aux dispositions de l'article R 214-18 du Code monétaire et financier.

Nature des interventions : l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion : L'ensemble des opérations sont effectuées en vue d'atteindre l'objectif de gestion ou d'optimiser la gestion de la trésorerie et de respecter à tout moment les contraintes portant sur la nature des titres détenus.

Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de telles opérations ou contrats : jusqu'à 100% de l'actif net.

Proportion attendue d'actifs sous gestion qui feront l'objet de telles opérations ou contrats: Entre 0 et 30% de l'actif net.

Effet de levier éventuel lié aux opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres : non

Rémunération : voir rubrique « Frais et Commissions » ci-dessous.

Ces opérations seront toutes réalisées dans des conditions de marché et les revenus éventuels seront tous intégralement acquis au FCP.

Ces opérations seront conclues en conformité avec la politique de « best execution » de la Société de Gestion et seront conclues avec des contreparties sélectionnées par la Société de Gestion parmi les établissements ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE ou de l'Union européenne mentionnés au R.214-19 du Code monétaire et financier, ayant une notation émetteur de bonne qualité. Ces opérations pourront être effectuées avec des sociétés liées au Groupe BNP Paribas.

➤ Contrats constituant des garanties financières

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir ou octroyer les garanties mentionnées à l'article L. 211-38 du Code Monétaire et Financier conformément à la politique de risques de la Société de Gestion. Ces garanties pourront ainsi être des espèces (non réinvesties), des instruments du marché monétaire, des obligations émises ou garanties par un membre de l'OCDE ou par leurs pouvoirs publics locaux ou par des institutions supranationales, des obligations émises par des établissements ou sociétés privés ou publics, des actions, des ADRs, des GDRs, des parts d'OPCVM à liquidité quotidienne cotés sur

un marché réglementé. Ces garanties sont conservées dans des comptes ségrégués par le dépositaire. Ces garanties feront l'objet de décote adaptée à chaque catégorie d'actifs (ex : 2% pour une obligation émise par l'Etat Français de maturité comprise entre 1 et 10 ans).

Seules les garanties reçues en espèce pourront être réinvesties conformément à la réglementation en vigueur. Ainsi les espèces reçues pourront être placées en dépôt, investies dans des obligations d'Etat de haute qualité, utilisées dans le cadre d'opérations de prises en pension, investies dans des OPCVM monétaires court terme.

Les garanties financières reçues devront être suffisamment diversifiées. Les titres reçus d'un même émetteur ne peuvent pas dépasser 20% de l'actif net. Par dérogation, le FCP pourra recevoir en garantie, jusqu'à 100% de son actif net, des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE conformément à la politique de risques de la Société de Gestion. Ainsi, le FCP pourra être pleinement garanti par des titres émis ou garantis par un seul Etat membre de l'OCDE éligible.

Outre les garanties visées ci-dessus, la Société de Gestion constitue une garantie financière sur les actifs du FCP (titres financiers et espèces) au bénéfice du dépositaire au titre de ses obligations financières à l'égard de celui-ci.

### **PROFIL DE RISQUE :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.

#### Risque de perte en capital

L'attention des porteurs et souscripteurs potentiels est attirée sur le fait que la performance du FCP peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué.

#### Risque de volatilité

Le FCP est exposé à la volatilité actions et pourra donc être sujet à des mouvements de sa valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse. La valeur liquidative pourrait être amenée à baisser du fait des coûts inhérents à la nature de produits financiers traités.

#### Risque actions

Le risque fondamental associé à un portefeuille d'actions vient du fait que les variations des marchés actions peuvent entraîner des variations importantes de l'actif net du FCP et avoir un impact négatif sur l'évolution de sa valeur liquidative. La valeur des actions peut fluctuer également en réaction à l'évolution globale d'un secteur d'activité. Par ailleurs, la performance du FCP dépend des sociétés sélectionnées par le gérant et de ce fait il existe un risque que le gérant ne sélectionne pas les sociétés les plus performantes. Ce risque actions est également lié à l'investissement dans des sociétés de petite ou de moyenne capitalisation. Sur les marchés des sociétés de petite ou de moyenne capitalisation (small cap/mid cap), le volume des titres cotés est relativement réduit. En cas de problème de liquidités, ces marchés peuvent présenter des variations négatives davantage marquées à la baisse et plus rapides que sur les marchés de grandes capitalisations. Du fait de la baisse de ces marchés la valeur liquidative du FCP peut éventuellement baisser plus rapidement ou plus fortement.

#### Risque de change spécifique aux parts M EUR H, J EUR H, I EUR H

Les valeurs liquidatives de ces parts sont calculées en euros (EUR) et la stratégie, à laquelle le FCP est exposé, est exprimée en dollars américains (USD). Ainsi, les valeurs liquidatives de ces parts pourront varier d'un jour à l'autre en fonction des fluctuations du taux de change EUR/USD. Toutefois, une couverture du risque de change sera mise en place et aura pour objectif de limiter ce risque. Cette couverture pourra cependant se révéler imparfaite.

#### Risque de modèle

L'objectif de la Stratégie est d'avoir une exposition positive à la volatilité combinée à une stratégie de recherche de rendements via des positions courtes sur options. Dans certaines conditions de marché, il existe un risque que la performance de la Stratégie puisse ne pas être directement corrélée à l'évolution de la volatilité des marchés concernés. Notamment, le VIX pourrait ne pas réagir comme attendu à la hausse quand l'indice S&P500 baisse et ne pas offrir les bénéfices de couverture ou de performance attendus.

#### Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie s'entend comme les pertes encourues par le FCP au titre de la conclusion d'opération de gré à gré vis-à-vis d'une autre contrepartie en cas de défaillance de cette dernière. Ce risque existe principalement pour les contrats financiers à terme (incluant les contrats d'échange sur rendement global), opérations de pensions livrées, etc. que le FCP pourra conclure avec BNP Paribas ou toute autre contrepartie. Néanmoins, le risque de contrepartie est limité par la mise en place de garantie accordée au FCP conformément à la réglementation en vigueur.

#### Risque de conflit d'intérêts

Le FCP est exposé à un risque de conflit d'intérêts en particulier lors de la conclusion d'opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres ou de contrats financiers avec des contreparties liées au groupe auquel appartient la Société de Gestion mais également dans le cas où la Société de Gestion s'expose via des instruments financiers à terme à un indice qui est calculé, publié et diffusé par une entité appartenant au même groupe que celui de la Société de Gestion. Dans ce cas, il existe un conflit d'intérêts potentiel entre les intérêts des clients et les intérêts du groupe auquel appartient la Société de Gestion. Le maintien d'une politique efficace de gestion des conflits d'intérêts par la Société de Gestion permet dans ce cas d'assurer le respect de la primauté de l'intérêt de ses clients.

#### Risques liés à la gestion des garanties

La gestion des garanties reçues dans le cadre des opérations de financement sur titres et des instruments financiers à terme de gré à gré (y compris les contrats d'échange sur rendement global) peut comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi le recours à ces opérations peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative du FCP.

#### Risque juridique

L'utilisation des acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des instruments financiers à terme (y compris des contrats d'échange sur rendement global (TRS)) peut entraîner un risque juridique lié notamment à l'exécution des contrats.

#### Risque lié à la prise en compte de critères extra-financiers

Une approche extra-financière peut être mise en place de différente manière par les gestionnaires financiers, notamment en raison de l'absence de labels communs ou harmonisés au niveau européen. Il peut ainsi être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères extra-financiers. En effet, la sélection et les pondérations appliquées à certains investissements peuvent être basées sur des indicateurs qui partagent le même nom mais ont des significations différentes. Lors de l'évaluation d'un titre sur la base de critères extra-financiers, un gestionnaire financier peut utiliser des sources de données fournies par des prestataires externes. Compte tenu de la nature évolutive des critères extra-financiers, ces sources de données peuvent actuellement être incomplètes, inexactes ou indisponibles. L'application de normes de conduite responsable des affaires ainsi que de critères extra-financiers dans les processus d'investissement peut conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs. Par conséquent, la performance financière du FCP peut parfois être meilleure ou moins bonne que celle de fonds similaires qui n'appliquent pas ces critères.

#### Risque de durabilité

Les risques de durabilité non gérés ou non atténués peuvent avoir un impact sur les rendements des produits financiers. Par exemple, si un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance se produit, cela pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur d'un investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à un remaniement de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment: 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) un coût du capital plus élevé; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

#### **SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE :**

Tous souscripteurs. Le FCP est destiné plus particulièrement aux investisseurs institutionnels et distributeurs français ou étrangers.

Ce FCP s'adresse aux investisseurs qui souhaitent investir sur la durée de placement recommandée.

L'investisseur type est un investisseur souhaitant être exposé dynamiquement à l'évolution de la volatilité sur le marché des actions américaines. L'investisseur doit être prêt à accepter les risques encourus par la stratégie d'investissement mise en place pour parvenir à atteindre l'objectif de gestion du FCP.

**DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE** : 5 ans

**MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES** :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

La comptabilisation des intérêts s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

**FREQUENCE DE DISTRIBUTION** :

Néant

**CARACTERISTIQUES DES PARTS** :

**TABLEAU RECAPITULATIF DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PARTS**

Categorie de part	Codes ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Fractionnement des parts	Montant minimum de souscriptions*
Catégorie de part « M »	FR0014003RZ9	Résultat net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	USD	Tous souscripteurs, destinée plus particulièrement aux investisseurs institutionnels français ou étrangers	Dix-millièmes	Initial 50 000 000 USD**(2) pour les entités appartenant à un même groupe financier Ultérieur : néant
Catégorie de part « M EUR H »	FR0014005CH4	Résultat net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, destinée plus particulièrement aux investisseurs institutionnels français ou étrangers	Dix-millièmes	Initial 50 000 000 USD équivalent**(2) pour les entités appartenant à un même groupe financier Ultérieur : néant
Catégorie de part « J »	FR0014003S07	Résultat net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	USD	Tous souscripteurs, destinée plus particulièrement aux investisseurs institutionnels français ou étrangers	Dix-millièmes	Initial 10 000 000 USD*(2) pour les entités appartenant à un même groupe financier Ultérieur : néant
Catégorie de part « J EUR H »	FR0014005CI2	Résultat net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, destinée plus particulièrement aux investisseurs institutionnels français ou étrangers	Dix-millièmes	Initial 10 000 000 USD équivalent*(2) pour les entités appartenant à un même groupe financier Ultérieur : néant
Catégorie de part « Privilège »	FR0014003S15	Résultat net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	USD	Tous souscripteurs, destinée plus particulièrement aux distributeurs et Gestion sous mandat(1)	Dix-millièmes	Initial 1 000 000 USD* à l'exception des Distributeurs et Gestion sous mandat(1) : néant Ultérieur : néant

Catégorie de part « I »	FR0014003S23	Résultat net : Capitalisation  Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	USD	Tous souscripteurs, destinée plus particulièrement aux investisseurs institutionnels français ou étrangers	Dix-millièmes	Initial 100 000 USD* Ultérieur : néant
Catégorie de part « I EUR H »	FR0014005CJ0	Résultat net : Capitalisation  Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, destinée plus particulièrement aux investisseurs institutionnels français ou étrangers	Dix-millièmes	Initial 100 000 USD équivalent* Ultérieur : néant
Catégorie de part « C »	FR0014003S31	Résultat net : Capitalisation  Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	USD	Tous souscripteurs	Dix-millièmes	Initial 10 000 USD* Ultérieur : néant

\* à l'exception de la Société de Gestion, de l'apporteur de liquidité et de BNPP AM Participations.

\*\* à l'exception de la Société de Gestion, de l'apporteur de liquidité et de BNPP AM Participations et de la souscription d'une unique part effectuée pour des raisons techniques préalablement à une souscription initiale conforme au montant minimum de souscription.

- (1) Distributeurs de pays membres de l'Espace économique européen qui fournissent un service de conseil indépendant tel que défini par la Directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 Mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers et modifiant la directive 2002/92/CE et la directive 2011/61/U et gestionnaires de portefeuille souscrivant dans le cadre de mandats de gestion discrétionnaires de portefeuilles.
- (2) Concernant chacune des différentes catégories de parts M et J , les conditions minimales de souscription sont appréciées sur la base de l'investissement total du souscripteur et de ses affiliés et indépendamment de la devise ou de la catégorie de part choisie.

#### **MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT :**

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées du lundi au vendredi à 12 heures, sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour ouvré et réglées ou livrées dans les 5 jours ouvrés suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

Les demandes de souscriptions et de rachat peuvent porter sur un montant, un nombre entier de parts ou sur une fraction de part, chaque part étant divisée en dix millièmes.

Le passage d'une catégorie de parts à une autre est assimilé à un rachat suivi d'une souscription et est fiscalement soumis au régime fiscal d'imposition des plus-values.

Les ordres seront ainsi exécutés conformément au tableau suivant :

J	J	J : jour d'établissement de la VL	J+1 jour ouvré	J+5 jours ouvrés maximum	J+5 jours ouvrés maximum
Centralisation avant 12h des ordres de souscription	Centralisation avant 12h des ordres de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions	Règlement des rachats

**ORGANISME DESIGNÉ POUR CENTRALISER LES SOUSCRIPTIONS ET RACHATS PAR DELEGATION: BNP PARIBAS.**

**VALEUR LIQUIDATIVE D'ORIGINE :**

Part « M » : 100 USD  
 Part « M EUR H » : 100 EUR  
 Part « J » : 100 USD  
 Part « J EUR H » : 100 EUR  
 Part « Privilège » : 100 USD  
 Part « I » : 100 USD  
 Part « I EUR H » : 100 EUR  
 Part « C » : 100 USD

**DATE ET PERIODICITE DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE :**

La valeur liquidative est établie quotidiennement, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext Paris S.A.) et des jours de non publication de l'indice S&P 500 (selon le calendrier officiel diffusé par Standard and Poor's). Elle est calculée et publiée le jour ouvré suivant la date d'établissement de la valeur liquidative.

Si le jour d'établissement de la valeur liquidative est férié, la valeur liquidative sera établie le jour ouvré suivant.

Par ailleurs, la Société de Gestion se réserve la possibilité d'effectuer un calcul de valeur liquidative supplémentaire pour chaque jour du lundi au vendredi ; cependant, cette valeur liquidative additionnelle, bien que publiée, sera uniquement émise aux fins de valorisation, aucun ordre de souscription ou de rachat ne sera donc accepté sur cette base.

Tout Jour de Bourse où la journée de cotation serait écourtée pourra être considéré comme un jour de fermeture du marché concerné.

**DISPOSITIF DE PLAFONNEMENT DES RACHATS (« GATES ») :**

Conformément au règlement du FCP, la Société de Gestion peut décider d'étaler les demandes de rachats des porteurs sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un seuil déterminé, lorsque des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs ou du public le commande.

**(i) Description de la méthode**

La Société de Gestion a la faculté de ne pas exécuter en totalité les ordres de rachat centralisés sur une même valeur liquidative si la somme des demandes de rachats nets sur cette valeur liquidative excède 5% de l'actif net du FCP. Dans cette hypothèse, la Société de Gestion peut décider d'exécuter les rachats dans la limite de 5% de l'actif net du FCP (ou un pourcentage supérieur à la discrétion de la Société de Gestion) au prorata de chaque demande. Le seuil de 5 est déterminé sur la base du dernier actif net connu du FCP.

**(ii) Modalités d'information des porteurs**

En cas de déclenchement du dispositif de plafonnement des rachats, les porteurs du FCP seront informés par tout moyen via le site internet [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com)

Les porteurs du FCP dont les demandes de rachat n'ont pas été entièrement exécutées seront informés, de manière particulière, dans les meilleurs délais après la date de centralisation des ordres de rachats par le centralisateur des ordres de souscription et de rachat.

**(iii) Traitement des ordres non exécutés**

En cas de déclenchement du dispositif de plafonnement des rachats, les demandes de rachat seront réduites proportionnellement pour tous les porteurs du FCP. Les demandes de rachat en attente d'exécution seront reportées automatiquement sur la prochaine date de centralisation des ordres de rachats. Les ordres reportés n'auront pas rang de priorité sur des demandes de rachat ultérieures.

Les porteurs du FCP n'ont pas la possibilité de s'opposer formellement au report de la partie non exécutée de leur ordre de rachat ni de demander l'annulation de la partie non exécutée de l'ordre de rachat dans le respect du préavis de centralisation du FCP.

Si, pour un jour de centralisation des ordres de rachats donné, les demandes nettes de rachats des parts du FCP représentent 15% de l'actif net du FCP, alors que le seuil de déclenchement des gates est fixé à 5% de l'actif net du FCP, la Société de Gestion pourra décider, par exemple, d'honorer les demandes de rachats

jusqu'à 10% de l'actif net du FCP. Ainsi, 66,66% des demandes de rachats seraient exécutées au lieu de 33,33% si la Société de Gestion appliquait strictement le seuil de 5%.

Le mécanisme d'échelonnement des rachats ne peut être déclenché plus de vingt fois sur une période de trois mois et ne peut durer plus d'un mois. Au-delà, la Société de Gestion mettra automatiquement fin au mécanisme d'échelonnement des rachats et envisagera une autre solution exceptionnelle (telle que la suspension des rachats par exemple) si la situation l'exige.

(iv) Cas d'exonération

Les opérations de souscription et de rachat, pour un même nombre de parts, sur la base de la même valeur liquidative et pour un même porteur ou ayant droit économique (opérations d'aller-retour) ne sont pas soumises au dispositif de plafonnement des rachats.

**Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :**

A l'adresse postale de la Société de Gestion et sur le site Internet « [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com) ».

**COMMISSIONS ET FRAIS :**

**COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT :**

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au FCP servent à compenser les frais supportés par le FCP pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la Société de Gestion, au commercialisateur, etc.

FRAIS A LA CHARGE DE L'INVESTISSEUR PRELEVES LORS DES SOUSCRIPTIONS ET DES RACHATS	ASSIETTE	TAUX / BAREME
COMMISSION DE SOUSCRIPTION NON ACQUISE AU FCP	Valeur liquidative X nombre de parts	3% maximum pour les parts C et Privilège Néant pour les parts I, I EUR H, J, J EUR H, M et M EUR H
COMMISSION DE SOUSCRIPTION ACQUISE AU FCP	Valeur liquidative X nombre de parts	Néant
COMMISSION DE RACHAT NON ACQUISE AU FCP	Valeur liquidative X nombre de parts	Néant
COMMISSION DE RACHAT ACQUISE AU FCP	Valeur liquidative X nombre de parts	Néant

**Frais facturés au FCP**

Ces frais recouvrent les frais de gestion financière, les frais administratifs externes à la Société de Gestion et les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion).

Aux frais facturés peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que le FCP a dépassé son objectif de performance.
- des commissions de mouvement facturées au FCP

La Société de Gestion se réserve la possibilité de rétrocéder une partie des frais de gestion financière (hors frais de compensation carbone) dans le cadre de la commercialisation du FCP par des Distributeur.

FRAIS FACTURES AU FCP		ASSIETTE	TAUX / BAREME
FRAIS DE GESTION FINANCIERE		Actif net	0.20% TTC maximum pour la part « M » 0.20% TTC maximum pour la part « M EUR H »
			0.45 % TTC maximum pour la part « J » 0.45 % TTC maximum pour la part « J EUR H »
FRAIS ADMINISTRATIFS EXTERNES A LA SOCIETE DE GESTION		Actif net	0.65 % TTC maximum pour la part « I » 0.65 % TTC maximum pour la part « I EUR H »
			0.7 % TTC maximum pour la part « Privilège » 1.25 % TTC maximum pour la part « C »
FRAIS INDIRECTS MAXIMUM	COMMISSIONS (SOUSCRIPTION ET RACHAT)	Actif net	Néant
	FRAIS DE GESTION	Actif net	Néant
COMMISSIONS DE MOUVEMENT		Prélèvement sur chaque transaction	Néant
COMMISSION DE SURPERFORMANCE		Actif net	Néant

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LES OPERATIONS D'ACQUISITIONS ET DE CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES :**

Les rémunérations sur les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres ne font l'objet d'aucun partage et sont entièrement acquises au FCP. La Société de Gestion ne perçoit aucune rémunération spécifique au titre de cette activité. Par ailleurs, aucune commission de mouvement n'est facturée au FCP au titre des opérations d'acquisition ou de cession temporaire de titre effectuées pour le compte du FCP.

**DESCRIPTION SUCCINCTE DE LA PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES :**

La Société de Gestion sélectionne ses intermédiaires intervenant dans le cadre de l'exécution d'ordres sur le principe de la primauté de l'intérêt du client et de la « best execution ». Ceux-ci sont agréés par la Société de Gestion.

Les critères retenus pour l'élaboration de la liste des intermédiaires agréés sont notamment les suivants :

- Qualité innovante de la stratégie proposée par l'intermédiaire
- Qualité de l'exécution (et notamment rapidité)
- Qualité des exécutions d'ordres en secondaire
- Capacité de l'intermédiaire à être apporteur de liquidité

- Qualité de la gestion du collatéral
- Expérience sur certains marchés ou instruments financiers
- Rating de la contrepartie
- Tarification proposée

Une description détaillée de la politique de sélection et d'exécution de la Société de Gestion est disponible sur le site internet <https://www.bnpparibas-am.fr/> dans la rubrique « Directive MIFID ».

### **III. INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL**

#### **III.1 - MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT DES PARTS**

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur et diminuer le prix de remboursement selon le barème ci-dessus.

#### **III.2 - MODALITES D'INFORMATION DES PORTEURS**

##### **COMMUNICATION DU PROSPECTUS, DES DOCUMENTS D'INFORMATIONS CLES, DES DERNIERS DOCUMENTS ANNUEL ET PERIODIQUE :**

Le prospectus, des documents d'informations clés du FCP ainsi que les derniers documents annuel et périodique sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client -TSA 90007 – 92729 Nanterre CEDEX.

Ces documents sont également disponibles sur le site Internet « [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com) ».

Le document "politique de vote", ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés, sont consultables à l'adresse ci-dessous :

Auprès du Service Marketing & Communication - TSA 90007 – 92729 Nanterre CEDEX

Ou sur le site Internet [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).

L'absence de réponse à une demande d'information relative au vote portant sur une résolution, à l'issue d'un délai d'un mois, doit être interprétée comme indiquant que la Société de Gestion a voté conformément aux principes posés dans le document "politique de vote" et aux propositions de ses organes dirigeants.

##### **MODALITES DE COMMUNICATION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE :**

La valeur liquidative peut être consultée dans les agences de BNP PARIBAS et sur le site Internet « [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com) ».

##### **MISE A DISPOSITION DE LA DOCUMENTATION COMMERCIALE DU FCP :**

La documentation commerciale du FCP est mise à disposition des actionnaires dans les agences du Groupe BNP PARIBAS et sur le site Internet « [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com) ».

##### **INFORMATION EN CAS DE MODIFICATION DES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU FCP :**

Les actionnaires sont informés des modifications apportées aux modalités de fonctionnement du FCP, soit individuellement, soit par voie de presse soit par tout autre moyen conformément à l'instruction n°2011-19 du 21 décembre 2011. Cette information peut être effectuée, le cas échéant, par l'intermédiaire d'Euroclear France et des intermédiaires financiers qui lui sont affiliés.

##### **TRANSMISSION DE LA COMPOSITION DU PORTEFEUILLE AUX INVESTISSEURS SOUMIS AUX EXIGENCES DE LA DIRECTIVE 2009/138/CE (« DIRECTIVE SOLVABILITE 2 ») :**

Dans les conditions prévues par la position AMF 2004-07, la Société de Gestion peut communiquer la composition du portefeuille du FCP aux porteurs soumis aux exigences de la Directive Solvabilité 2, à l'échéance d'un délai minimum de 48h après publication de la valeur liquidative du FCP.

**SUPPORTS SUR LESQUELS L'INVESTISSEUR PEUT TROUVER L'INFORMATION SUR L'APPROCHE EN MATIERE DE DURABILITE DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT :**

Des informations et documents sur l'approche de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT en matière de durabilité sont disponibles sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability>. **INFORMATIONS DISPONIBLES AUPRES DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS :**

Le site Internet de l'AMF « [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) » contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

**POLITIQUE APPLICABLE EN MATIERE D' ACTIONS DE GROUPE (CLASS ACTIONS) :**

Conformément à sa politique, la Société de Gestion :

- ne participe pas, en principe, à des class actions actives (à savoir, la Société de Gestion n'engage aucune procédure, n'agit pas en qualité de plaignant, ne joue aucun rôle actif dans une class action contre un émetteur) ;
- peut participer à des class actions passives dans les juridictions où la Société de Gestion estime, à sa seule discrétion, que (i) la class action est suffisamment rentable (par exemple, lorsque les revenus attendus dépassent les coûts à prévoir pour la procédure), (ii) l'issue de la class action est suffisamment prévisible et (iii) les données pertinentes requises pour l'évaluation de l'éligibilité de la class action sont raisonnablement disponibles et peuvent être gérées de manière efficace et suffisamment fiable ;
- reverse toutes les sommes perçues par la Société de Gestion dans le cadre d'une class action, nettes des coûts externes supportés, aux fonds impliqués dans la class action concernée.

La Société de Gestion peut à tout moment modifier sa politique applicable en matière de class actions et peut s'écarter des principes énoncés ci-dessus dans des circonstances particulières.

Les principes de la politique en matière de class actions applicable au FCP sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion.

**IV. REGLES D'INVESTISSEMENT**

Les règles d'investissement, ratios réglementaires et dispositions transitoires applicables au FCP en l'état actuel de la réglementation découlent du code monétaire et financier.

Les instruments financiers et techniques de gestion utilisés par le FCP sont mentionnés dans le chapitre II.2 « dispositions particulières » du prospectus.

**V. RISQUE GLOBAL**

Afin de calculer le risque global du FCP, la Société de Gestion utilise la méthode du calcul de la valeur en risque (VaR absolue). Le niveau de levier du FCP, évalué comme la somme des nominaux des instruments dérivés utilisés, a un niveau attendu de 200% et peut atteindre un maximum de 220%.

## VI. REGLES D'EVALUATION ET METHODE DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

### VI.1 - REGLES D'EVALUATION DES ACTIFS

Le FCP se conforme aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur et, notamment, au plan comptable des OPCVM La devise de comptabilité est le dollar des Etats-Unis (USD).

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

#### Valeurs mobilières

- les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours de clôture du jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la Société de Gestion, à leur valeur probable de négociation.

- les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée.

- les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

#### Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

. Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.  
 . Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.

#### Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation du jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Opérations de gré à gré : Les opérations à terme fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur des marchés de gré à gré et autorisées par la réglementation applicable aux OPCVM sont valorisées à leur valeur de marché telle qu'indiquée par la contrepartie, cette valeur étant contrôlée par la mise en œuvre du modèle de valorisation de la Société de Gestion au moyen d'outils de valorisation spécifiques au type de produit.

**Contrats constituant des garanties financières**

Les titres reçus en tant que garanties financières sont valorisés quotidiennement au prix du marché.

**VI.2 - METHODE DE COMPTABILISATION**

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode des intérêts encaissés.

**VII - REMUNERATION**

La politique de rémunération de la Société de Gestion a été conçue pour protéger les intérêts des clients, éviter les conflits d'intérêts et garantir qu'il n'y a pas d'incitation à une prise de risque excessive.

Elle met en œuvre les principes suivants : payer pour la performance, partager la création de richesse, aligner à long terme les intérêts des collaborateurs et de l'entreprise et promouvoir un élément d'association financière des collaborateurs aux risques.

Les détails de la politique de rémunération actualisée, comprenant notamment les personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages et une description de la manière dont ils sont calculés, sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/>. Un exemplaire sur papier est également mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite auprès de la Société de Gestion.

**Date de publication du prospectus : 1er mars 2024**

**BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe**

**1, boulevard Haussmann  
75009 PARIS**

**319 378 832 R.C.S. PARIS**

**REGLEMENT DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT**

**THEAM QUANT DYNAMIC VOLATILITY CARRY**

**TITRE I**

**ACTIF ET PARTS**

**ARTICLE 1 - Parts de copropriété**

Les droits des copropriétaires sont exprimés en parts, chaque part correspondant à une même fraction de l'actif du FCP. Chaque porteur de part dispose d'un droit de copropriété sur les actifs du FCP proportionnel au nombre de parts possédées.

La durée du FCP est de 99 ans à compter de sa constitution sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au présent règlement.

Le FCP peut émettre différentes catégories de parts dont les caractéristiques et les conditions d'accès sont précisées dans le prospectus du FCP.

Les différentes catégories de parts pourront :

- bénéficier de régimes différents de distribution des revenus ;
- être libellées en devises différentes ;
- supporter des frais de gestion différents ;
- supporter des commissions de souscriptions et de rachat différentes;
- avoir une valeur nominale différente ;
- être assorties d'une couverture systématique de risque, partielle ou totale, définie dans le prospectus. Cette couverture est assurée au moyen d'instruments financiers réduisant au minimum l'impact des opérations de couverture sur les autres catégories de parts du FCP ;
- être réservées à un ou plusieurs réseaux de commercialisation.

Les parts pourront être fractionnées, sur décision de l'organe de gouvernance de la Société de Gestion ou de son Président, en dixièmes, ou centièmes, ou millièmes, ou dix-millièmes dénommées fractions de parts.

Les dispositions du règlement réglant l'émission et le rachat de parts sont applicables aux fractions de parts dont la valeur sera toujours proportionnelle à celle de la part qu'elles représentent. Toutes les autres dispositions du règlement relatives aux parts s'appliquent aux fractions de parts sans qu'il soit nécessaire de le spécifier, sauf lorsqu'il en est disposé autrement.

L'organe de gouvernance de la Société de Gestion ou son Président peut, sur ses seules décisions, procéder à la division des parts par la création de parts nouvelles qui sont attribuées aux porteurs en échange des parts anciennes. Les parts pourront également être regroupées.

**ARTICLE 2 - Montant minimal de l'actif**

Il ne peut être procédé au rachat des parts si l'actif du FCP devient inférieur au montant fixé par la réglementation; lorsque l'actif demeure pendant trente jours inférieur à ce montant, la Société de Gestion

prend les dispositions nécessaires afin de procéder à la liquidation du FCP, ou à l'une des opérations mentionnées à l'article 411-16 du règlement général de l'AMF (mutation de l'OPCVM)

### **ARTICLE 3 - Emission et rachat des parts**

Les parts sont émises à tout moment à la demande des porteurs sur la base de leur valeur liquidative augmentée, le cas échéant, des commissions de souscription.

Les rachats et les souscriptions sont effectués dans les conditions et selon les modalités définies dans le prospectus.

Les parts de FCP peuvent faire l'objet d'une admission à la cote selon la réglementation en vigueur.

Les souscriptions doivent être intégralement libérées le jour du calcul de la valeur liquidative. Elles peuvent être effectuées en numéraire et/ou par apport d'instruments financiers. La Société de Gestion a le droit de refuser les valeurs proposées et, à cet effet, dispose d'un délai de sept jours à partir de leur dépôt pour faire connaître sa décision. En cas d'acceptation, les valeurs apportées sont évaluées selon les règles fixées à l'article 4 et la souscription est réalisée sur la base de la première valeur liquidative suivant l'acceptation des valeurs concernées.

Les rachats peuvent être effectués en numéraire.

Les rachats peuvent également être effectués en nature. Si le rachat en nature correspond à une quote-part représentative des actifs du portefeuille, alors seul l'accord écrit signé du porteur sortant doit être obtenu par le FCP ou la société de gestion. Lorsque le rachat en nature ne correspond pas à une quote-part représentative des actifs du portefeuille, l'ensemble des porteurs doivent signifier leur accord écrit autorisant le porteur sortant à obtenir le rachat de ses parts contre certains actifs particuliers, tels que définis explicitement dans l'accord.

Par dérogation à ce qui précède, lorsque le fonds est un ETF, les rachats sur le marché primaire peuvent, avec l'accord de la société de gestion de portefeuille et dans le respect de l'intérêt des porteurs de parts, s'effectuer en nature dans les conditions définies dans le prospectus ou le règlement du fonds. Les actifs sont alors livrés par le teneur de compte émetteur dans les conditions définies dans le prospectus du fonds.

De manière générale, les actifs rachetés sont évalués selon les règles fixées à l'article 4 et le rachat en nature est réalisé sur la base de la première valeur liquidative suivant l'acceptation des valeurs concernées.

Ils sont réglés par le teneur de compte émetteur dans un délai maximum de cinq jours suivant celui de l'évaluation de la part.

Toutefois, si en cas de circonstances exceptionnelles, le remboursement nécessite la réalisation préalable d'actifs compris dans le FCP, ce délai peut être prolongé, sans pouvoir excéder 30 jours.

Sauf en cas de succession ou de donation-partage, la cession ou le transfert de parts entre porteurs, ou de porteurs à un tiers, est assimilée à un rachat suivi d'une souscription ; s'il s'agit d'un tiers, le montant de la cession ou du transfert doit, le cas échéant, être complété par le bénéficiaire pour atteindre au minimum celui de la souscription minimale exigée par le prospectus.

En application de l'article L.214-8-7 du code monétaire et financier, le rachat par le FCP de ses parts, comme l'émission de parts nouvelles, peuvent être suspendus, à titre provisoire, par la Société de Gestion, quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs le commande.

Lorsque l'actif net du FCP est inférieur au montant fixé par la réglementation, aucun rachat des parts ne peut être effectué.

Des conditions de souscription minimale peuvent exister, selon les modalités prévues dans le prospectus du FCP.

Le FCP peut cesser d'émettre des parts en application du troisième alinéa de l'article L. 214-8-7 du code monétaire et financier, de manière provisoire ou définitive, partiellement ou totalement, dans les situations objectives entraînant la fermeture des souscriptions telles qu'un nombre maximum de parts émises, un montant maximum d'actif atteint ou l'expiration d'une période de souscription déterminée. Le déclenchement de cet outil fera l'objet d'une information par tout moyen des porteurs existants relative à son activation, ainsi qu'au seuil et à la situation objective ayant conduit à la décision de fermeture partielle ou totale. Dans le cas d'une fermeture partielle, cette information par tout moyen précisera explicitement les modalités selon lesquelles les porteurs existants peuvent continuer de souscrire pendant la durée de cette fermeture

partielle. Les porteurs de parts sont également informés par tout moyen de la décision de la société de gestion soit de mettre fin à la fermeture totale ou partielle des souscriptions (lors du passage sous le seuil de déclenchement), soit de ne pas y mettre fin (en cas de changement de seuil ou de modification de la situation objective ayant conduit à la mise en œuvre de cet outil). Une modification de la situation objective invoquée ou du seuil de déclenchement de l'outil doit toujours être effectuée dans l'intérêt des porteurs de parts. L'information par tous moyens précise les raisons exactes de ces modifications.

#### **ARTICLE 4 - Calcul de la valeur liquidative**

Le calcul de la valeur liquidative de la part est effectué en tenant compte des règles d'évaluation figurant dans le prospectus.

## **TITRE II**

### **FONCTIONNEMENT DU FCP**

#### **ARTICLE 5 - La Société de Gestion**

La gestion du FCP est assurée par la Société de Gestion conformément à l'orientation définie pour le FCP.

La Société de Gestion agit en toutes circonstances dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans le FCP.

#### **ARTICLE 5 bis - Règles de fonctionnement**

Les instruments et dépôts éligibles à l'actif du FCP ainsi que les règles d'investissement sont décrits dans le prospectus.

#### **ARTICLE 6 - Le dépositaire**

Le dépositaire assure les missions qui lui incombent en application des lois et règlement en vigueur ainsi que celles qui lui ont été contractuellement confiées par la Société de Gestion. Il doit notamment s'assurer de la régularité des décisions de la Société de Gestion. Il doit, le cas échéant, prendre toutes mesures conservatoires qu'il juge utiles. En cas de litige avec la Société de Gestion, il informe l'Autorité des marchés financiers.

#### **ARTICLE 7 - Le commissaire aux comptes**

Un commissaire aux comptes est désigné pour six exercices, après accord de l'Autorité des marchés financiers, par l'organe de gouvernance de la Société de Gestion.

Il certifie la régularité et la sincérité des comptes.

Il peut être renouvelé dans ses fonctions.

Le commissaire aux comptes est tenu de signaler dans les meilleurs délais à l'Autorité des marchés financiers tout fait ou toute décision concernant l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières dont il a eu connaissance dans l'exercice de sa mission, de nature :

1° A constituer une violation des dispositions législatives ou réglementaires applicables à cet organisme et susceptible d'avoir des effets significatifs sur la situation financière, le résultat ou le patrimoine ;

2° A porter atteinte aux conditions ou à la continuité de son exploitation ;

3° A entraîner l'émission de réserves ou le refus de la certification des comptes.

Les évaluations des actifs et la détermination des parités d'échange dans les opérations de transformation, fusion ou scission sont effectuées sous le contrôle du commissaire aux comptes.

Il apprécie tout apport ou rachat en nature sous sa responsabilité, hormis dans le cadre de rachats en nature pour un ETF sur la marché primaire.

Il contrôle la composition de l'actif et des autres éléments avant publication.

Les honoraires du commissaire aux comptes sont fixés d'un commun accord entre celui-ci et la Société de Gestion au vu d'un programme de travail précisant les diligences estimées nécessaires. Il atteste les situations servant de base à la distribution d'acomptes.

#### **ARTICLE 8 - Les comptes et le rapport de gestion**

A la clôture de chaque exercice, la Société de Gestion établit les documents de synthèse, et établit un rapport sur la gestion du FCP et le cas échéant relatif à chaque FCP pendant l'exercice écoulé.

La Société de Gestion établit, au minimum de façon semestrielle et sous contrôle du dépositaire, l'inventaire des actifs du FCP.

La Société de Gestion tient ces documents à la disposition des porteurs de parts dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice et les informe du montant des revenus auxquels ils ont droit : ces documents sont soit transmis par courrier à la demande expresse des porteurs de parts, soit mis à leur disposition chez la Société de Gestion.

### **TITRE III**

#### **MODALITES D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES**

#### **ARTICLE 9 - Modalités d'affectation du résultat et des sommes distribuables**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du FCP et le cas échéant de chaque FCP majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont égales :

1) au résultat net de l'exercice augmenté des reports à nouveau et majoré ou diminué du solde des comptes de régularisation des revenus afférents à l'exercice clos, et des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013,.

2) aux plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

La Société de Gestion décide de l'affectation du résultat et des sommes distribuables (résultats et plus-values nettes réalisées). Elle peut également décider de verser des acomptes et/ou de porter en report les résultats nets et/ou plus-values nettes réalisées.

Le FCP peut émettre plusieurs catégories de parts pour lesquelles les modalités d'affectation des sommes distribuables sont précisées dans le prospectus.

### **TITRE IV**

#### **FUSION - SCISSION - DISSOLUTION - LIQUIDATION**

#### **ARTICLE 10 - Fusion - Scission**

La Société de Gestion peut soit faire apport, en totalité ou en partie, des actifs compris dans le FCP à un autre OPCVM, soit scinder le FCP en deux ou plusieurs autres OPCVM.

Ces opérations de fusion ou de scission ne peuvent être réalisées qu'après que les porteurs en ont été avisés. Elles donnent lieu à la délivrance d'une nouvelle attestation précisant le nombre de parts détenues par chaque porteur.

#### **ARTICLE 11 - Dissolution - Prorogation**

Si les actifs du FCP, demeurent inférieurs, pendant trente jours, au montant fixé à l'article 2 ci-dessus, la Société de Gestion en informe l'Autorité des marchés financiers et procède, sauf opération de fusion avec un autre FCP, à la dissolution du FCP.

La Société de Gestion peut dissoudre par anticipation le FCP ; elle informe les porteurs de parts de sa décision et à partir de cette date les demandes de souscription ou de rachat ne sont plus acceptées.

La Société de Gestion procède également à la dissolution du FCP en cas de demande de rachat de la totalité des parts, de cessation de fonction du dépositaire, lorsqu'aucun autre dépositaire n'a été désigné, ou à l'expiration de la durée du FCP, si celle-ci n'a pas été prorogée.

La Société de Gestion informe l'Autorité des marchés financiers par courrier de la date et de la procédure de dissolution retenue. Ensuite, elle adresse à l'Autorité des marchés financiers le rapport du commissaire aux comptes.

La prorogation d'un FCP peut être décidée par la Société de Gestion en accord avec le dépositaire. Sa décision doit être prise au moins 3 mois avant l'expiration de la durée prévue pour le FCP et portée à la connaissance des porteurs de parts et de l'Autorité des marchés financiers.

#### **ARTICLE 12 - Liquidation**

En cas de dissolution, la Société de Gestion assume les fonctions de liquidateur ; à défaut, le liquidateur est désigné en justice à la demande de toute personne intéressée. Ils sont investis à cet effet, des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs, payer les créanciers éventuels et répartir le solde disponible entre les porteurs de parts en numéraire ou en valeurs.

Le commissaire aux comptes et le dépositaire continuent d'exercer leurs fonctions jusqu'à la fin des opérations de liquidation.

### **TITRE V**

#### **CONTESTATION**

#### **ARTICLE 13 - Compétence - Election de Domicile**

Toutes contestations relatives au FCP qui peuvent s'élever pendant la durée de fonctionnement de celui-ci, ou lors de sa liquidation, soit entre les porteurs de parts, soit entre ceux-ci et la Société de Gestion ou le dépositaire, sont soumises à la juridiction des tribunaux compétents.